

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
.....
MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DE LA PLANIFICATION ET
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



FONDATION POUR LE
RENFORCEMENT DES CAPACITES
EN AFRIQUE (ACBF)



THE AFRICAN CAPACITY
BUILDING FOUNDATION

CAMERCAP-PARC

Cameroon Policy Analysis and Research Center

Country Policy and Institutions Assessment (CPIA)

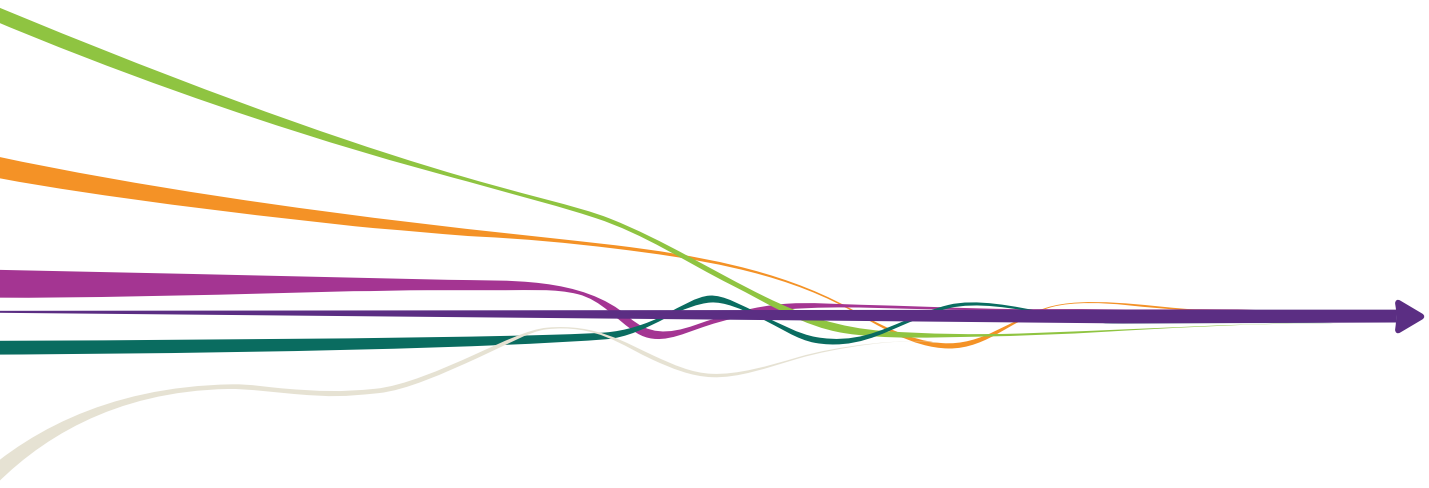
Evaluation des politiques et institutions du pays

Une analyse dynamique de 2011 à 2013

Janvier 2015



Série Etudes : # 001



COUNTRY POLICY AND INSTITUTIONS ASSESSMENT (CPIA)

EVALUATION DES POLITIQUES ET INSTITUTIONS DU PAYS

Une analyse dynamique des performances des 03 premières années
de la Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
2011 à 2013

LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES GRAPHIQUES	v
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	vi
INTRODUCTION	11
1. Objectifs de l'étude dynamique de CPIA	12
2. Structure du rapport	12
I. METHODOLOGIE DE L'ETUDE DYNAMIQUE DE CPIA	13
II. PROFIL DYNAMIQUE DES INDICATEURS.....	14
A. CADRE MACROECONOMIQUE	14
1. Gestion macroéconomique	15
2. Politique budgétaire	17
3. Politique de la dette.....	17
B. POLITIQUES STRUCTURELLES	18
4. Politiques et institutions de promotion économique, d'intégration régionale et de promotion du commerce.....	19
5. Secteur financier	19
6. Environnement de la réglementation des affaires.....	20
C. MESURES D'INCLUSION / D'ETHIQUE SOCIALE	20
7. Egalité hommes femmes	21
8. Équité dans l'utilisation des ressources publiques	22
9. Valorisation des ressources humaines	22
10. Protection sociale et travail	23
11. Politiques de réglementation de l'environnement	23
D. GOUVERNANCE : GESTION ET INSTITUTIONS DU SECTEUR PUBLIC	24
Graphique 8 : Appréciation des droits à la propriété et gouvernance basée sur l'état de droit	25
1. Qualité de la gestion budgétaire et financière	25
2. Qualité de l'administration publique	27
3. Transparence, obligation de rendre compte et la corruption dans le secteur public	27
III. EVALUATION COMPARATIVE DES RESULTATS DES CPIA 2011 ET 2012 DE LA BM, LA BAD ET LE CAMERCAP-PARC	29
CONCLUSION	31
ANNEXES.....	32

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Part (en %) des exportations de produits camerounais à destination des principaux marchés	15
Tableau 2 : Indicateurs de convergence du Cameroun (%)	16
Tableau 3 : Balance des paiements du Cameroun (en milliards de FCFA)	17
Tableau 4 : Evolution du stock de la dette publique (en milliards de FCFA)	17
Tableau 5 : Ratios prudentiels (du secteur financier)	20
Tableau 6 : Quelques indicateurs sociaux sur la période	21
Tableau 7 : Opérations financières de l'Etat (en % du PIB)	27
Tableau 8 : Evaluation comparée des 03 institutions sur la période	29
Tableau 9 : Synthèse des 16 critères d'évaluation: moyenne sur 03 années.....	31

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution de la note globale, CPIA Cameroun	14
Graphique 2 : Evolution de la notation synthétique relative au cadre macroéconomique	14
Graphique 3 : Performances globales (en milliards de FCFA) et profil de la base exportatrice du Cameroun	16
Graphique 4 : Comportement tendanciel des composantes du cadre macroéconomique	18
Graphique 5 : Evolution globale de l'évaluation des politiques structurelles	18
Graphique 6 : Evolution des appréciations des composantes des politiques structurelles	20
Graphique 7 : Evolution de l'appréciation globale des mesures d'inclusion et d'équité sociale	21
Graphique 8 : Appréciation des composantes des politiques d'inclusion et d'équité sociale	24
Graphique 9 : Appréciation globale de la gouvernance et gestion des institutions du secteur public	24
Graphique 10 : Appréciation des composantes de la gouvernance	25
Graphique 11 : Evaluation comparée des 03 institutions	29
Graphique 12 : Appréciation tendancielle des 16 critères	30

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACP	Afrique-Caraïbes-Pacifique
ANOR	Agence des normes et de la qualité
APE	Accord de partenariat économique
APV-FLEGT	Accord de partenariat volontaire-Forest lawenforcementgovernance and trade
API	Agence de promotion des investissements
ACBF	Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique
APPME	Agence de promotion des petites et moyennes entreprises
ARV	Anti rétroviral
BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque Mondiale
BEAC	Banque des Etats de l’Afrique Centrale
BIT	Bureau International du Travail
BNT	Barrière non tarifaire
CAMERCAP-PARC	Centre d’analyse et de recherche sur les politiques économiques et sociales
CBF	Cameroon Business Forum
CBMT	Cadre budgétaire à moyen terme
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CEDAW	Convention sur l’élimination de toutes formes de discrimination à l’égard des femmes
CPIA	Country Policy and Institutions Assessment
CEDAW	Convention sur l’élimination de toutes formes de discrimination à l’égard des femmes
CEEAC	Communauté économique des Etats de l’Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire des Etats de l’Afrique Centrale
CFCFE	Centre de formalités de création d’entreprise
CFS	Contrôle financier spécialisé
CIMA	Conférence interafricaine des marchés d’assurance
CME	Centre des moyennes entreprises
CNDP	Comité national de la dette publique
CNPS	Caisse nationale de prévoyance sociale
COBAC	Commission bancaire de l’Afrique Centrale

CONSUPE	Contrôle supérieur de l'Etat
CPIA	Country policy and institutions assessment
CTD	Collectivité territoriale décentralisée
DCOOB	Division de contrôle des opérations budgétaires
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
ECAM	Enquête camerounaise auprès des ménages
EDS	Enquête démographique de santé
EMF	Etablissement de microfinance
EPA	Etablissement public administratif
GICAM	Groupement inter patronal
GUCE	Guichet unique du commerce extérieur
NS	Institut national de la statistique
ITIE	Initiative de transparence pour les industries extractives
KPDC	Kribi power development company
MICS	Enquête par grappes à indicateurs multiples
MINCOMMERCE	Ministère du commerce
MINEPDED	Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable
MINFI	Ministère des finances
MINMIDT	Ministère des mines, de l'industrie et du développement technologique
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
OAPI	Organisation africaine pour la propriété intellectuelle
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
PAJER-U	Programme d'appui à la jeunesse rurale et urbaine
PAPMOD	Programme d'appui à la modernisation des douanes
PIAASI	Programme intégré d'appui aux acteurs du secteur informel
PIFMAS	Projet d'Insertion socio-économique des jeunes par la création des micros entreprises de Fabrication du Matériel Sportif
PME	Petite et moyenne entreprise
PMI	Petite et moyenne industrie
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement

PTF	Partenaire technique et financier
RASIPEFIN	Rapport sur la situation et les perspectives économique, sociale et financière de la nation
RCA	République Centrafricaine
SNRC	Stratégie nationale de renforcement des capacités
SONARA	Société nationale de raffinage
SYDONIA	Système douanier automatisé
TEC	Tarif extérieur commun
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union Européenne

AVANT PROPOS

La réalisation de l'exercice d'évaluation des politiques et institutions du pays, plus connu sous l'acronyme anglais « Country Policy and Institutions Assessment (CPIA) » rentre de plus en plus dans la pratique comme un moment fort dans le processus de gestion des politiques publiques des Etats, notamment des pays en développement dont les financements extérieurs représentent encore une part non négligeable des ressources.

Que ce soit du fait de la Banque Mondiale qui en premier a lancé cet exercice (au Cameroun) ou de la Banque Africaine de Développement (BAD) qui a pris le relais, les motivations de rentabilité financière /ou de retour sur investissement sont évidentes. Il s'agit de déterminer les capacités du pays à accéder à tel ou tel niveau d'allocation de ressources (Guichet) sous forme de dons et/ou prêts. En d'autres termes, l'évaluation vise à classer les bons et les mauvais clients selon des critères d'analyse de risques retenus. Etant d'essence financière, le résultat est toujours attendu avec beaucoup d'émotions par les Gouvernements à chaque occasion, sans se donner le temps nécessaire d'un recul pour une analyse approfondie des causes explicatives.

La Fondation pour le Renforcement des Capacités

en Afrique (ACBF) en reprenant cet exercice avec les mêmes instruments méthodologiques, mais dans une démarche complémentaire et spécifique à son champ de compétence, a voulu mettre en relief les causes profondes en tirant son inspiration (de manière peut être fortuite) d'une vieille sagesse africaine qui dit de « ne pas considérer le point de chute, mais là où on a glissé ».

En d'autres termes, questionner plutôt les capacités et non pas les indicateurs de mise en œuvre des politiques qui ne sont qu'une conséquence de la gestion des capacités en présence. Il s'agit de l'évaluation selon l'angle des capacités et donc des fondamentaux, de ce qui justifie les performances et niveaux de réalisations observés.

A ce jour, le CAMERCAP-PARC a produit 03 rapports d'auto-évaluation : 2011, 2012 et 2013. Avec ces 03 points d'observation, la série n'est certes pas encore assez longue, mais il a semblé qu'il était temps d'entamer une analyse dynamique pour déceler les tendances structurelles pouvant révéler des dysfonctionnements rigides, d'où l'intérêt de la proposition d'une matrice de réformes adressée aux acteurs de la vie publique, et au Gouvernement en particulier.

Barnabé OKOUDA

INTRODUCTION

L'analyse mathématique et statistique des séries temporelles permet (en théorie) de révéler les tendances structurelles des comportements conjoncturels de court terme sur le long terme. Par opposition aux effets conjoncturels qui peuvent être ponctuels ou mécaniques, on peut y fonder des prévisions et des projections pour anticiper sur l'avenir plus ou moins immédiat. C'est ce qui justifie l'exigence théorique d'avoir des séries longues pour stabiliser l'analyse et rendre plus robustes les résultats. Toutefois et à l'expérience, on se rend à l'évidence que les exigences des temps modernes ont reculé cet horizon pour des besoins d'analyse et de la pratique décisionnelle. Il faut aller vite et bien ! On ne peut plus attendre trop longtemps pour prendre la décision. Il faut anticiper ! Ce qui de plus en plus a permis de considérer que les comportements socio-économiques peuvent se figer et se stabiliser à partir de 03 ans. C'est ce qui est appliqué dans l'analyse de la pauvreté par exemple, et des conditions de vie des populations en général.

Ainsi donc, après 03 années successives de reporting de l'auto-Evaluation des politiques et des institutions du pays, connue sous la dénomination anglaise de Country Policy and Institutions Assessment (CPIA), le moment a paru opportun pour le CAMER-CAP-PARC de faire un stop, non pas pour arrêter l'exercice (l'édition 2014 sera bien au rendez-vous) mais pour regarder au rétroviseur, i.e. profiter des 03 points de notre série en construction pour entamer une analyse temporelle. L'idée à la base de cette initiative est d'en dégager les premières tendances structurelles, après les analyses en « spot » réalisées par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement depuis des années.

A travers cet exercice, ces institutions poursuivent pratiquement la même finalité, celle de porter une

appréciation qualitative sur la politique économique du pays, en mettant notamment l'accent sur les choix macroéconomiques, les politiques structurelles, la justice sociale et la gouvernance.

La méthodologie utilisée par les 02 institutions est similaire. Elle consiste, à partir d'un questionnaire divisé en 04 sections, 16 critères déclinés en 53 sous critères, à évaluer et à noter chaque sous critère sur une échelle variant de 1 à 6, selon des modalités allant de Très insatisfaisant depuis au moins 02 ans (1) jusqu'à Très satisfaisant depuis au moins 03 ans (6). La somme des points est compilée par chaque institution selon un algorithme propre qui produit une note finale.

Les deux institutions diffèrent cependant dans les mécanismes de collecte des notes. La Banque Mondiale commet généralement un consultant pour rencontrer les autorités et institutions du pays. Ce dernier compile les rapports et les données à analyser en vue de la notation. Le résultat final est de la compétence de la BM.

A l'inverse, la Banque Africaine de Développement commet une mission de son staff pour collecter les données et informations en discutant avec les autorités. Le résultat est présenté au cours d'un atelier de restitution regroupant les différentes parties dans les pays.

La Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) reprend le même exercice d'évaluation, mais elle apporte quelques différences sur l'approche et la finalité.

Sur l'approche méthodologique, le même support de collecte (questionnaire) est utilisé, mais le pays se note lui-même, sous la conduite d'un Policy unit (Think tank mis en place par ACBF dans les pays en Afrique). Dans ce cas, on parle d'Auto évaluation.

Sur la finalité, l'ACBF se focalise sur les capacités

et non sur l'allocation des ressources, étant donné qu'elle est spécialisée dans le renforcement des capacités comme l'indique sa mission. L'autoévaluation met en relief le niveau des capacités vu de l'intérieur (par les évaluateurs nationaux) et permet ainsi d'aboutir à des propositions de réformes et/ou de renforcement des capacités dans les domaines ciblés. L'autre grand intérêt de cette approche étant que le pays ne se compare pas à un autre, mais à lui-même et évalue le niveau de ses propres performances. C'est un avantage d'auto émulation dans le domaine du renforcement des capacités.

A ce sujet, l'ACBF a organisé un atelier réunissant les trois (03) institutions à Yaoundé en juin 2012 afin de confronter les méthodes, les résultats et les finalités. Les conclusions ont abouti à la validation des trois (03) méthodes qui apparaissent davantage complémentaires que conflictuelles. (cf. Devarajan, chief Economist à la Banque Mondiale).

Dans le cas spécifique du Cameroun, l'exercice est conduit chaque année depuis 2011 par le CAMERCAP-PARC (Cameroon policy analysis and research center-Ancien Projet de Renforcement des capacités en gestion économique et financière du Cameroun). Le questionnaire fourni par ACBF, une fois rempli sert d'une part à contribuer à l'élaboration de l'indicateur de capacités en Afrique (RICA) et d'autre part au plan national, à produire un rapport annuel d'Autoévaluation du CPIA.

La méthodologie d'évaluation est rappelée en détail dans chaque édition annuelle afin de permettre au lecteur et à l'utilisateur d'apprécier la qualité des résultats.

Sur le plan de la forme, le document de synthèse est redistribué à tous les évaluateurs nationaux pour relire et formuler des observations éventuelles, ce qui a permis d'obtenir une version finale ayant fait l'objet d'un large consensus.

Dans le temps, les notes attribuées par les évaluateurs à chaque sous-critère peuvent changer d'une année à une autre. Elles peuvent soit s'améliorer,

soit se dégrader, soit rester inchangées, suivant l'appréciation que ces derniers portent sur les divers domaines évalués.

Dans ces conditions, il devient nécessaire de procéder à une analyse dynamique des sous-critères, critères et secteurs évalués, afin d'apprécier le sens de leur évolution et de dégager les raisons ou les motifs qui la justifient.

C'est dans ce souci de dégager les grandes tendances (structurelles) ainsi que les éléments qui les fondent que la réalisation d'une étude dynamique s'est imposée. Le présent rapport apparaît ainsi comme un mécanisme de suivi-évaluation de l'exercice du CPIA et trouve ainsi toute sa légitimité et sa justification.

1. Objectifs de l'étude dynamique de CPIA

L'objectif du travail est de réaliser une étude dynamique du CPIA, c'est à dire une analyse tendancielle des résultats CPIA produits en 2011, 2012 et 2013 afin de ressortir et d'analyser les évolutions observées selon les sous critères, les critères et les secteurs retenus. De manière spécifique, il s'agit:

- d'identifier le profil dynamique des indicateurs qui découlent des rapports d'autoévaluation en 2011, 2012 et 2013;
- d'analyser ce profil, puis de dégager les tendances pouvant désormais relever des fondements structurels (non plus conjoncturels) et, enfin de tirer les leçons.

2. Structure du rapport

Le présent rapport d'étude se structure en trois sections. La première section présente la méthodologie de l'étude dynamique ; la seconde section présente les résultats de l'analyse et le document s'achève sur des propositions de mesures/actions contenues dans une matrice.

La bibliographie a été expressément retirée pour alléger le document. Pour toute considération y relative, on peut se rapprocher du Centre.

I - METHODOLOGIE DE L'ETUDE DYNAMIQUE DE CPIA

Dans l'approche méthodologique utilisée dans l'exercice CPIA, le questionnaire utilisé se subdivise en 04 sections : La section 1 porte sur la Gestion macroéconomique; la section 2 traite des Politiques structurelles ; la section 3 aborde les mesures d'inclusion/d'éthique sociale et la section 4 s'intéresse à la Gouvernance, notamment la gestion et les institutions du secteur public.

Chacune de ses sections se décline en critères (16 critères au total) qui eux-mêmes sont subdivisés en sous-critères (53 sous-critères dans l'ensemble).

De cette structuration du questionnaire, il découle qu'on peut logiquement procéder, pour identifier le profil dynamique des indicateurs retracés dans les rapports 2011, 2012 et 2013 du CPIA produits par le CAMERCAP, à une analyse itérative, qui consiste à faire la comparaison des notes obtenues, d'abord au niveau des critères, ensuite au niveau des secteurs, et finalement au niveau global.

Au niveau des critères qui se déclinent en sous-critères, on évalue la note moyenne des différents sous-critères pour une année donnée. Cette note moyenne est obtenue en faisant le rapport entre la somme des notes des différents sous-critères et le nombre de sous-critères. La note moyenne est donc évaluée et notée, comme pour les sous-critères, sur une échelle de 1 à 6, partant de Très insatisfaisant depuis au moins 02 ans (1) jusqu'à Très satisfaisant depuis au moins 03 ans (6). Les notes des 03 années sont donc projetées dans un espace vectoriel de référence pour déduire le profil dynamique du critère analysé.

Au niveau des sections qui se déclinent en critères, on évalue la moyenne des notes des différents cri-

tères pour une année. Cette note est évaluée en rapportant la somme des notes de tous les critères précédemment calculée au nombre de critères dans la section. Cette note est également appréciée sur une échelle de 1 à 6, et on compare enfin la situation de 2011 à celles de 2012 et 2013, pour déduire le profil dynamique dans le critère.

Au niveau global, qui se subdivise en sections, on évalue également la note moyenne globale pour chaque année. Elle est égale au rapport entre la somme des notes des différentes sections précédemment calculée au nombre de sections (04). Cette note moyenne globale s'apprécie également sur une échelle de 1 à 6, tout comme les notes évaluées au niveau des critères et des sections. On compare enfin la note globale de l'année 2011 à celles des années 2012 et 2013.

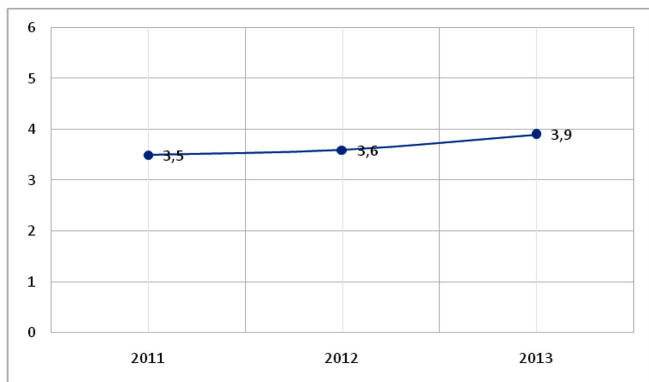
L'analyse du profil dynamique des indicateurs est ensuite faite après son identification sur la base non seulement des rapports 2011, 2012 et 2013 du CPIA produits par le CAMERCAP, mais également à partir des autres indicateurs et informations collectées se rapportant à ces critères sur la période d'observation.

Cette collecte d'informations a consisté en une recherche documentaire qui a permis de recenser et d'examiner de nombreuses sources secondaires en relation avec les domaines évalués dans l'exercice de CPIA. Il s'agit notamment des documents de cadrage macroéconomique et budgétaire des années 2011, 2012 et 2013, du rapport sur la mise en œuvre des grands projets, du rapport sur l'état de mise en œuvre du DSCE, des rapports sur la convergence dans la CEMAC, des diverses études, enquêtes et bases de données de l'Institut National de la Statistique, etc.

II. PROFIL DYNAMIQUE DE LA NOTATION GLOBALE

De manière générale, le profil dynamique de l'indicateur global du CPIA a présenté une évolution positive au cours des trois années, avec un accroissement de +0,1 point en 2012 et +0,3 points en 2013 respectivement. Le niveau de l'indicateur global se situe légèrement en dessus du seuil critique de 3,2 mais encore en dessous des niveaux de performances satisfaisantes (4 & +). Cette tendance à la hausse est surtout imputable à l'appréciation relativement satisfaisante de la Gestion macroéconomique (niveau supérieur à 4 sur l'ensemble de la période), et à une évolution positive et régulière en matière de politiques structurelles, malgré le niveau de performances sectorielles encore modestes.

Graphique 1 : Evolution de la notation globale, CPIA Cameroun



Source : notre étude

Dans l'ensemble, les mesures d'inclusion/d'équité sociale et la gouvernance (gestion et institutions du secteur public) restent les ventres mous et les maillons faibles de cet indicateur global d'évaluation des politiques et institutions nationales sur la période sous revue. Les actions menées jusque là permettent

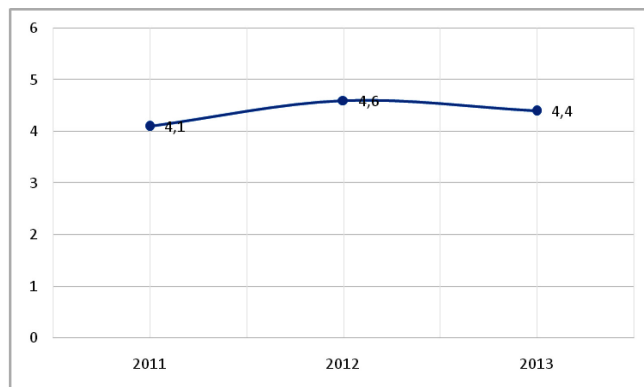
évidemment d'améliorer la notation, mais dans un cadran encore inférieur à la normale. C'est donc des domaines qui exigent des actions énergiques et perceptibles capables, à même d'atteindre le point critique de non réversion. Car en deçà, tout effort semble vain comme dans le mythe de Sisyphe.

A. CADRE MACROECONOMIQUE

Dans le cadre de cette étude, l'évaluation du macroéconomique se fait à travers 03 critères : (i) la gestion macroéconomique, (ii) la politique budgétaire et (iii) la politique de la dette.

Sur l'ensemble de la période 2011-2013, l'appréciation du cadre macroéconomique a connu une évolution en cloche. Cette appréciation découle d'un comportement erratique de la politique budgétaire et de la politique de la dette qui ont présenté le même rythme d'évolution. Seule, la gestion macroéconomique a connu une croissance régulière en 2012 et en 2013.

Graphique 2 : Evolution de la notation synthétique relative au cadre macroéconomique



Source : notre étude

1. Gestion macroéconomique

La gestion macroéconomique présente une amélioration tendancielle sur la période. Pour raison, les objectifs de politique monétaire, du fait de l'appartenance à la CEMAC et à la Zone Franc sont clairement définis et font l'objet d'une surveillance permanente. Sur le plan local, les politiques d'investissement ont été boostées par le programme des grandes réalisations (2012) et le relèvement du taux d'investissement dans le budget de l'Etat. Mais le tassement commence à se ressentir en 2013 sur le rythme annoncé de ces mesures.

Concernant les politiques de demande globale, on peut difficilement soutenir qu'elles sont axées de manière durable au maintien de l'équilibre extérieur à court et moyen termes. A titre d'illustration, la structure de nos échanges extérieurs (importations et exportations) et leur orientation géographique (origines/destinations) présente un profil précaire.

Au niveau de la demande intérieure, on peut être tenté d'expliquer qu'elle serait ou devrait être boostée par les grands projets en cours de lancement (correspondant à la période sous revue !).

Tableau 1 : Part (en %) des exportations de produits camerounais à destination des principaux marchés

Continent	pays	2011	2012	2013
Afrique	Nigéria	0,7	3,5	3,5
	Tchad	8,7	1,8	1,8
	Guinée Eq	0,9	2,3	2,3
	RDC	0,1	2,3	2,3
	Congo	4,4	2,1	2,1
Europe	Portugal	0,4	11,4	11,0
	Pays-Bas	13,1	11,3	11,3
	Espagne	18,5	11,2	11,0
	France	6,2	8,6	9,7
	Italie	9,7	5,2	5,2
	Belgique	1,9	2,7	2,7
Asie	Chine	8,5	15,3	14,2
	Inde	3,6	2,5	2,5
Amérique	USA	5,7	4,2	4,2
Autres pays		17,6	15,6	16,2

Source : MNIF/DGD

Le tableau des échanges ci-dessus montre que l'Union européenne reste la principale destination des produits camerounais avec plus de la moitié des exportations. En 2012 par exemple, sept principaux produits ont été concernés : hydrocarbures (60%), cacao (17%), bois et ouvrages en bois (9%), caoutchouc(3,4%), fruits comestibles (3,2%) ; aluminium et ouvrages en aluminium (2,1%).

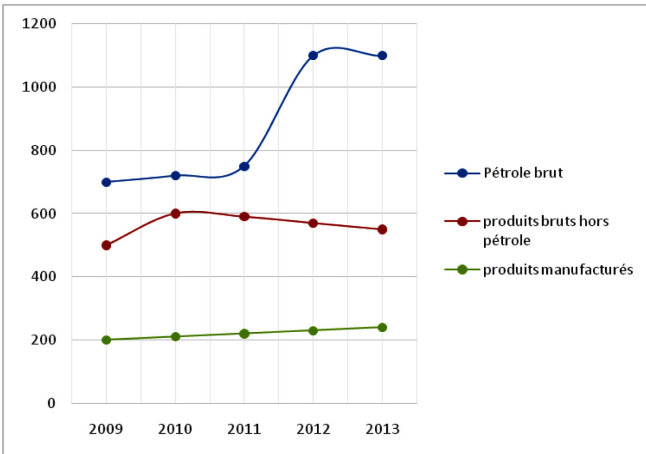
Dans le même temps, on observe un comportement très remarquable de la Chine, qui désormais se hisse en tête au niveau bilatéral. Le Cameroun reste suffisamment timide et peu présent dans la sous-région, notamment au Nigéria (170 millions d'habitants) et la CEEAC.

Les marchés sud et nord américains restent peu explorés, notamment les Etats-Unis, malgré les opportunités offertes par les accords commerciaux, dont l'African Growth and Opportunity Act (AGOA) pour ce qui est des États-Unis.

Le fait que le Cameroun ne parvienne pas à tirer profit de l'AGOA s'explique par : (i) les faibles capacités productives de ses entreprises, (ii) une réglementation technique très contraignante à l'entrée des produits sur le marché américain, (iii) les normes sanitaires et phytosanitaires d'un niveau assez élevé exigeant la mise en place d'infrastructures de conditionnement des produits camerounais, (iv) l'absence d'entreprises nationales capables de produire pour satisfaire une forte demande extérieure et (v) un choix de politique commerciale favorable à une diversification du marché qui ne permet pas toujours au Cameroun de mieux concentrer ses efforts sur un marché bien précis.

En somme, des efforts s'imposent sur le plan de la normalisation et de l'amélioration de la qualité pour faciliter l'accès des produits camerounais au marché américain et partant tirer profit des opportunités d'exportation surtout dans le textile et les produits culturels.

Graphique 3 : Performances globales (en milliards de FCFA) et profil de la base exportatrice du Cameroun



Source : notre étude

Les exportations du Cameroun sont encore très peu diversifiées dans leur composition. A peine 50 produits représentent 95% des exportations et les dix (10) premiers produits exportés représentent en moyenne 76,5% du total des exportations. Celles-ci sont principalement constituées de produits bruts: pétrole brut (53% en 2013), cacao brut en fèves, café, huile de palme, bois en grumes, coton brut, caoutchouc brut, aluminium brut. Par contre, les exportations de produits manufacturés restent minoritaires et sont constituées de produits tels que : pate de beurre de cacao, bois sciés et feuilles de placage, bière, ciment, savons de ménage en morceaux, tôles en aluminium.

Par ailleurs, le commerce intra régional peine à prendre son essor, car il demeure entravé par le manque d'infrastructures routières, les coûts élevés de transport et le fait que les pays, à cause de leurs spécialisations, ne sont pas des débouchés les uns pour les autres. La mobilité du travail reste également limitée par les dispositions légales.

S'agissant de la stabilité des prix telle que définie dans les critères de convergence multilatérale en

zone CEMAC, (le taux d'inflation annuel ne doit pas dépasser 3%) ce critère a été largement respecté sur l'ensemble de la période. Cette maîtrise de l'inflation résulte d'un approvisionnement régulier et permanent des marchés en produits de grande consommation. L'action de la MIRAP et la veille permanente du MINCOMMERCE semblent porter des fruits.

Le Cameroun a aussi enregistré de bons points dans le respect des autres critères de convergence que sont : un solde primaire de base positif, la non accumulation des arriérés et une dette en dessous du seuil plafond.

Tableau 2 : Indicateurs de convergence du Cameroun (%)

Critères de convergence	2011	2012	2013
Solde budgétaire de base sur PIB (norme ≥ 0)	-1,0	1,6	1,7
Solde budgétaire de base structurel rapporté au PIB nominal (norme ≥ 0)	-7,9	-8,9	-0,7
Solde budgétaire de base hors pétrole rapporté au PIB hors pétrole (norme ≥ 0) ¹	-,1	1,8	-3,4
Solde budgétaire primaire hors pétrole (% PIB hors pétrole) ¹	-7,5	-8,5	-2,1
Taux d'inflation annuel moyen (norme ≤ 3 %)	2,9	2,4	2,5 ¹
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme ≤ 70 %)	12,9	17,7	16,3
Arriérés de paiements intérieurs (en milliards)	0	0	0
Arriérés de paiements extérieurs (en milliards)	0	0	0
Nombre de critères respectés	4	4	4

Source : Commission de la CEMAC

Quant au souci d'éviter l'éviction de l'investissement privé par le secteur public, on peut bien l'admettre du fait de la surliquidité des banques et le recours à la sous-traitance notamment dans le cadre de la mise en œuvre des grands projets. Ce qui s'est finalement traduit par l'augmentation du crédit à l'économie et la stimulation de l'investissement privé, dont le taux enregistre une moyenne d'environ 20% par an sur la période.

Enfin, la raison de la persistance du déficit du solde du compte courant de la balance des paiements sur la période, il y a lieu de réagir énergiquement par des mesures correctrices pour renverser cette tendance suicidaire à long terme.

¹ Les derniers chiffres publiés par l'INS Cameroun présentent un taux d'inflation de 2,1 % pour l'année 2013. Ce qui ne change pas la tendance, et donc sans conséquence sur notre analyse.

Tableau 3 : Balance des paiements du Cameroun (en milliards de FCFA)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
SOLDE COURANT (Transferts publics inclus)	-201,4	-528,2	-396,3	-353,1	-488,1	-493,2
Balance des Biens	208,7	-183,7	-104,1	-273,5	-139,9	-185,5
Balance des Services	-530,5	-250,7	-271,3	-58,3	-255,5	-263,9
Balance des Revenus	-147,2	-225,3	-130,5	-142,9	-227,1	-174,4
Balance des Transferts Courants	267,6	131,5	109,6	121,6	134,4	130,5
FINANCEMENT EXTERIEURS	306,6	475,3	408,2	235,2	617,3	552,7
Secteur privé non bancaires	395,2	412,1	193,1	33,3	248,1	502
<i>dons Investissements Directs Etrangers (IDE)</i>	10,4	382	35	219,7	413,4	276,5
<i>Tirages nets (hors IDE et IPF)</i>	403,3	76	121,3	-159	-164,2	235,3
Administration publique	-10,4	63,6	174,1	158,5	225,8	254,8
Dons projets (y compris C2D)		86,9	72,8	61,5	56	66
Tirages nets sur emprunt obligataire			52,5	-10,5	-10,5	-10,5
Tirages nets (hors obligations du Trésor)	-10,4	-23,3	48,8	107,5	180,3	199,3
Banques Créatrices de monnaie	-78,2	-0,4	41	43,4	143,4	-204,1
ERREURS ET OMISSIONS	49,2	77,2	87	-46,2	-81,6	0
SOLDE GLOBAL DE LA BALANCE	154,4	24,4	99	-164,1	47,6	59,5
FINANCEMENT DU SOLDE GLOBAL (Variations des AEN BEAC)	-154,4	-24,4	-99	164,1	-47,6	-59,5

Source : MINFI/DAE

2. Politique budgétaire

La politique budgétaire dans l'ensemble a eu un comportement en cloche sur la période. En dehors de la fourniture des biens publics en cohérence avec une option de croissance à moyen terme qui présente un profil positif de durabilité structurelle, la gestion du solde primaire garantissant la viabilité des finances publiques, ainsi que la capacité de l'Etat à absorber les chocs par un ajustement tactique sur les dépenses publiques ou les recettes publiques présentent des signes évidents de précarité, malgré les dispositions mises en place par l'autorité budgétaire (réserve de 10 % sur les chapitres, gestion par quota trimestriels, chapitre commun, ligne réservée pour les Interventions de l'Etat, etc.)

Pour l'année 2012, ce comportement s'est traduit par le respect du critère de convergence relatif solde primaire. En 2013, les difficultés de gestion des finances publiques, la faible consommation des dépenses d'investissement couplée à la qualité de celles-ci, la forte pression des subventions des prix du carburant, le montant assez élevé des avances de trésorerie et des dépenses fiscales, etc. ont substantiellement plombé l'efficacité de la politique budgétaire.

3. Politique de la dette

La mise en œuvre de la politique de la dette apparaît globalement satisfaisante sur la période en termes de niveau. Cependant, si la stratégie de gestion s'est réellement mise en œuvre depuis 2012, son degré de coordination, malgré les textes et la volonté exprimée, continue à présenter des limites quant à son fonctionnement optimal et à son efficacité. Car la stratégie en question apparaît plus comme une réponse à une exigence d'affichage en annexe de la Loi de Finances, sans une adhésion véritable des acteurs. Les CDMT et le PPBS ne paraissent pas pris en compte dans sa mise en œuvre. Peut-être qu'il faudrait repenser tout cela.

Tableau 4 : Evolution du stock de la dette publique (en milliards de FCFA)

	2009	2010	2011	2012	2013
Stock de la dette publique	1478	1755	2030	2172,1	1960,8
Dette extérieure	980	1132	1280	1470,8	1398,9
Multilatéraux	377	470	561	629,7	615,8
Bilatéraux	603	619	676	753,3	712
Commerciaux	1	43	43	87,8	71
dons/emprunt/obligataire		42	42	31,5	21
Dette intérieure	498	623	750	701,3	562
Emprunt/obligataire 2010 (résidents)	0	158	158	118,5	79
Bons de Trésor 4T 2011			50	60	35
Autre dette structurée (conventionnelle)	309	287	379	379,1	330,3
Dette non Structurée (non conventionnelle)	189	178	163	143,7	117,7
PIB (en milliards de FCFA)	10891	11622	12546	13625	14533
<i>Taux d'endettement</i>	<i>0,136</i>	<i>0,151</i>	<i>0,162</i>	<i>0,159</i>	<i>0,135</i>

Source : CAA/ Comité National de la dette publique

Le stock total de la dette publique s'est établi à 2172,1 milliards de FCFA en 2012 (15,9% du PIB) dont 1470,8 milliards de dette extérieure et 701,3 milliards de dette intérieure. A ce stade, on peut bien constater que la dette reste à un niveau soutenable, même si la coordination entre la gestion de la dette et les autres politiques macroéconomiques n'a pas connu de grandes améliorations.

Sur la période, on peut objectivement constater que le cadre institutionnel de gestion de la dette s'est amélioré, tandis que certains ratios de gestion de la dette se sont dégradés à cause des problèmes

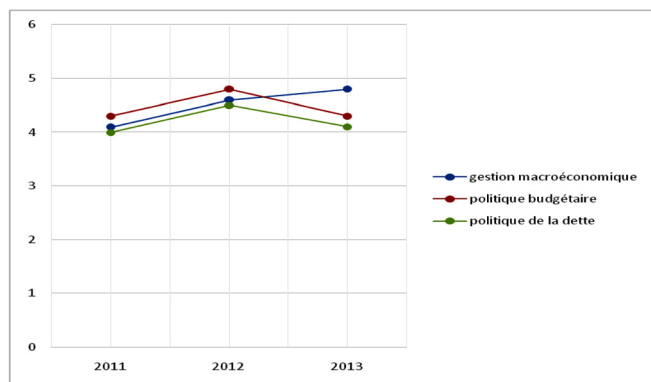
relevés tant au niveau de la dette extérieure, qui pour l'essentiel est contractée sous une forme concessionnelle et orientée à la réalisation de projets, et donc de nature à contribuer à la croissance, qu'au niveau de la dette intérieure, contractée sur le marché financier et affectée aux projets d'investissement. Au plan extérieur, un problème de maturation des projets et de lenteur dans la mise en œuvre qui se matérialise par un volume important de soldes engagés non décaissés (SEND). Cette situation a eu pour conséquence de décaler l'impact des projets sur la croissance et par ricochet l'amélioration des ratios de soutenabilité de la dette.

Au plan intérieur, il serait fort utile de s'interroger sur l'utilisation judicieuse et rationnelle de ressources issues des emprunts obligataires émis.

En somme, le cadre macroéconomique s'est amélioré sur la période 2011-2013 grâce à une meilleure gestion macroéconomique. Cette dernière constitue ainsi le point fort du cadre macroéconomique. Elle devrait par conséquent être consolidée.

Par contre, les politiques budgétaire et de la dette ont connu des évolutions irrégulières sur la période. Elles ont constitué les points faibles dans l'évaluation du cadre macroéconomique, et exigent par conséquent des mesures correctives afin de redresser durablement leur trend.

Graphique 4 : Comportement tendanciel des composantes du cadre macroéconomique

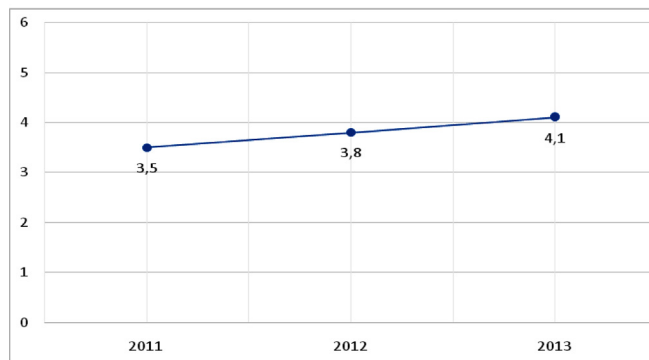


B. POLITIQUES STRUCTURELLES

L'évaluation des politiques structurelles repose sur 03 critères (i) les politiques et institutions de promotion économique, d'intégration régionale et de promotion du commerce. ; (ii) le secteur financier. et (iii) l'Environnement de la réglementation des affaires.

Dans leur ensemble, les politiques structurelles ont présenté une tendance positive et se sont améliorées au cours des 3 dernières années sous revue, gagnant 0,3 point chaque année. Cette croissance régulière est imputable principalement aux efforts constatés en ce qui concerne les politiques et institutions de promotion économique, et à l'amélioration des performances du secteur financier. Toutefois, en terme de niveau, on reste encore en deçà du seuil de satisfaction (4 & +). D'où la persistante interpellation pour plus d'engagements et de courage dans les réformes.

Graphique 5 : Evolution globale de l'évaluation des politiques structurelles



Source : notre étude.

Les mesures d'intégration régionale et de promotion du commerce sont restées relativement sur un trend positif. L'environnement de la réglementation des affaires est restée globalement stable, mais à un

niveau relativement non satisfaisant par rapport à l'ambition du DSCE et la perception des potentiels investisseurs tant nationaux qu'étrangers.

4. Politiques et institutions de promotion économique, d'intégration régionale et de promotion du commerce

Les politiques et institutions de promotion économique, d'intégration régionale et de promotion du commerce se sont globalement améliorés au cours des 3 années, de façon continue. Cette amélioration est consécutive aux appuis que le Cameroun apporte aux organisations régionales dont il est membre, en particulier la CEMAC/CEEAC, et aussi à son engagement en faveur de la coopération économique et des initiatives d'intégration régionale (EIFORCES, AFRI-COM, PROMOTE, etc). Ces mesures sont renforcées par la mise en circulation du passeport biométrique CEMAC et de l'application de la libre circulation. Par ailleurs, le Cameroun, assure depuis lors un leadership appréciable dans le processus de fusion CEMAC/CEEAC dans le cadre de la rationalisation des communautés économiques régionales de l'agenda 2063 de l'Union Africaine.

Sur un autre plan, le pays mène également une lutte contre les mesures commerciales restrictives, avec un accent particulier sur les barrières tarifaires et l'utilisation des barrières non tarifaires (BNT) ainsi que la transparence et la prévisibilité du régime commercial. Cette action qui s'intensifie depuis 2011 semble s'inscrire dans une dynamique positive et durable mérite d'être consolidée. On peut tout aussi mentionner les actions entreprises par les douanes, notamment la facilitation du commerce, y compris la lutte contre la corruption au sein des services de douanes, la gestion des risques, le suivi par GPS du transport des marchandises vers les pays de l'interland (RCA et Tchad), le traitement rapide du paiement des droits de douane grâce au GUCHE (Guichet Unique) et des remboursements et la transparence.

5. Secteur financier

Le secteur financier a affiché un comportement qualifié de modérément satisfaisant du fait de la stabilité du système financier, notamment de la situation observée au niveau des ratios prudentiels. Cette embellie de la situation du secteur financier s'explique aussi par l'augmentation sur la période du rendement moyen des actifs et de celui des fonds propres des banques. Le rendement moyen des actifs est ainsi passé de 0,1% en 2011 à 0,7% en 2012, et celui des fonds propres est passé de 1,6% en 2011 à 11,4% en 2012. De même on observe sur la période un accroissement en volume des dépôts et des crédits.

L'animation, certes encore timide de la bourse de Douala, constitue également une base pour l'émergence d'une place financière nationale, voire sous régionale (si jamais le différend avec Libreville trouve un consensus). A ce propos, l'introduction d'un marché secondaire des titres (y compris ceux des emprunts obligataires publics) pourrait bien apporter plus de flexibilité et donc plus de dynamisme à cette bourse en desserrant l'étau sur les détenteurs.

La performance du secteur financier à aussi été appréciée par l'efficacité, la profondeur du secteur, et sa capacité de mobilisation des ressources, ainsi que l'accès aux services financiers.

Dans l'ensemble, le secteur financier camerounais, bien que sur un trend positif et croissant, reste très peu performant et exige des mesures fortes pour lui donner un élan de compétition et de dynamisme afin de soutenir les politiques de croissance et de création d'emplois décents du DSCE.

Tableau 5 : Ratios prudentiels (du secteur financier)

	2009	2010	2011	2012
<i>Croissance</i>				
Croissance des dépôts (% annuel)	NA	11,5	11,8	-1,1
Croissance du crédit brut (% annuel)	NA	12	16,9	5,2
<i>Fonds propres</i>				
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés des risques (%)	10	7	5,2	5,6
Valeur nette corporelle (net)/actif pondérés des risques (%)	10,2	7,9	4,9	5,2
Valeur nette corporelle (net)/total actifs corporels (%)	5,3	4,1	2,7	2,4
<i>Qualité et compositions des actifs</i>				
Crédits (net)/actifs	48,9	48,8	50,4	53,2
Créances improductives/crédits bruts	9,8	12,4	12,8	11,2
Provisions/crédits bruts	10,2	11,1	11,9	11,4
Provisions/créances improductives bruts	103,6	89,2	96,7	102,1
Créances improductives moins provisions à valeur nette	23,7	44,1	55	50
<i>Produits et rentabilité</i>				
Rendement des actifs moyens (% annuel)	-0,2	0,4	0,1	0,7
Rendement des fonds propres moyen (%)	-2,2	3,9	1,6	11,8
Produit net des intérêts/produit brut des intérêts (%)	74,8	71,3	69,3	61,2
Frais administratifs/actifs moyens (% annuel)	4,1	3,7	4,3	3
<i>Liquidité</i>				
Actifs liquides/total actif (%)	40,4	38,8	36,2	34,4
Actifs liquides/dépôts (%)	49,2	47	44	42,4

Source : COBAC

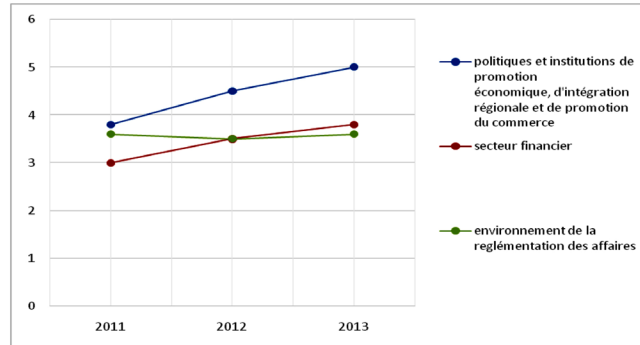
6. Environnement de la réglementation des affaires

L'environnement de la réglementation des affaires est resté relativement stable pendant la période, mais à un niveau modérément insatisfaisant. Cette appréciation mitigée est imputable aux conditions relatives au démarrage et à la fermeture des activités économiques, ainsi qu'à la concurrence. En effet, malgré les réformes engagées par les pouvoirs publics à travers l'organisation des plates formes d'échanges entre le secteur privé et les pouvoirs publics tel que le Cameroon Business Forum (CBF), échanges qui ont conduit à l'adoption de 12 réformes en 2011 visant toutes à améliorer le climat des affaires, les opérateurs économiques continuent de s'offusquer de la difficulté rencontrée dans l'application des dites réformes. Dans la même rengaine, la réglementation du marché des facteurs (main d'œuvre et terres notamment) reste tout aussi mal appréciée. L'absence de transparence et la corruption sont les principaux obstacles décriés.

La réglementation relative aux opérations commerciales et industrielles est la moins mal jugée, se situant à un niveau modérément satisfaisant sur la

période. Ceci peut s'expliquer premièrement par l'opérationnalisation du guichet unique électronique des opérations du Commerce extérieur (e-GUCE) qui a contribué à la réduction des délais et coûts de passage, en particulier pour les petites et moyennes entreprises. On note également l'adoption de trois nouvelles lois régissant le commerce électronique, les communications électroniques et la cyber-sécurité qui ont permis de réaliser d'importants progrès en faveur de la modernisation et de la rationalisation du processus de dématérialisation au port de Douala.

En somme, malgré les améliorations dans les délais de création d'entreprises, la réduction des délais de passage portuaire et la mise en application du télépaiement des impôts, il ressort que si les politiques structurelles se sont globalement améliorées au cours de la période 2011-2013, il subsiste des marges de progression et d'amélioration.

Graphique 6 : Evolution des appréciations des composantes des politiques structurelles

Source : notre étude

C. MESURES D'INCLUSION ET D'EQUITE SOCIALE

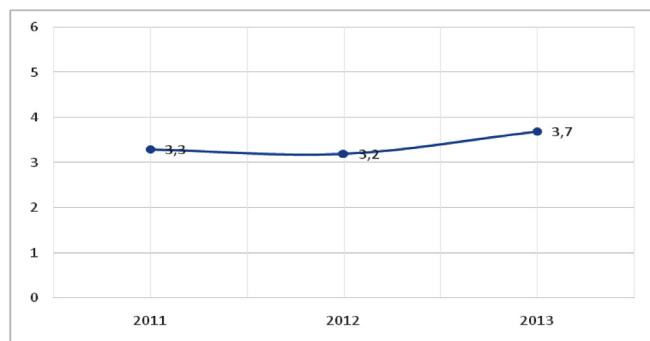
Cette section s'évalue à travers 05 critères: (i) l'Egalité hommes-femmes, (ii) l'Equité dans l'utilisation des ressources publiques, (iii) la valorisation des ressources humaines, (iv) la Protection sociale et travail, et (v) les Politiques et réglementation de l'en-

vironnement favorisant la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles et la gestion de la pollution.

Dans l'ensemble, les mesures d'inclusion et d'équité sociale ont présenté une évolution en cloche en termes de tendance, mais se situent à un niveau relativement peu satisfaisant sur la période.

De façon spécifique, alors que l'égalité entre les hommes et les femmes est restée stable à un niveau encourageant, mais avec des marges de progression, les autres critères tels que (i) l'équité dans l'utilisation des ressources, (ii) la valorisation des ressources humaines et (iii) la protection sociale et du travail, ainsi que (iv) les politiques et la réglementation de l'environnement ont présenté des profils, parfois très préoccupants à défaut d'être alarmistes.

Graphique 7 : Evolution de l'appréciation globale des mesures d'inclusion et d'équité sociale



Source : notre étude

7. Egalité hommes femmes

L'égalité entre les hommes et les femmes au Cameroun se situe à un niveau relativement satisfaisant par rapport à l'environnement de la région Afrique et même mondial.

Pour l'année 2012, la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'accès aux opportunités de développement de capital humain, qui met l'accent sur l'éducation dans le primaire, le secondaire,

l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, les soins prénatals et hors de l'accouchement, et les services de planification familiale, s'est améliorée, à cause notamment de l'évolution de certains indicateurs sociaux tels que l'espérance de vie qui a gagné presque un an, et le taux de mortalité infantile qui est passé de 8,4% en 2011 à 7,9% en 2012. On peut aussi relever la gratuité des soins pour enfants atteints de paludisme, et la distribution des moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action (MILDA).

Tableau 6 : Quelques indicateurs sociaux sur la période

	2011	2012	2013
Espérance de vie (années)	54,39	54,71	55,02
Taux de mortalité infantile	60,91	58,51	58,41
Taux d'alphabétisation	70,7	70,7	70,7
Indice de développement humain	0,48	0,49	0,50
Population vivant en deçà du seuil de pauvreté (%)	39,9	39,9	39,9

Source : PNUD, INS, BUCREP

Au Cameroun, les hommes et les femmes bénéficient d'un statut égal et de la même protection, aux termes de la législation en vigueur. Avec la ratification de la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le droit de la famille, l'élimination des violences à l'encontre des femmes et la participation à la vie politique se sont améliorés.

Par contre, la promotion de l'accès égal pour les hommes et les femmes aux ressources productives économiques, qui met l'accent sur la participation et la rémunération de la main d'œuvre, la propriété et la gestion des entreprises, le régime foncier et le système de succession, n'a pas connu d'améliorations.

On constate notamment la persistance des disparités hommes/femmes dans la population active et une forte inégalité au niveau foncier. Dans cet environnement, on peut également regretter l'attente trop prolongée du code de la famille.

8. Équité dans l'utilisation des ressources publiques

L'équité dans l'utilisation des ressources publiques a connu une pointe négative en 2012 pour amorcer un redressement en 2013. Sa dégradation de 2012 est imputable d'une part à l'adoption de stratégies nationales de développement qui prévoient des interventions explicites pour aider les groupes ou les localités pauvres ou vulnérables, ayant un accès inégal aux services et opportunités. En réalité, 2012 qui marque la 3ème année de mise en œuvre du DSCE commence déjà à faire ressortir les limites dans l'action. La sous consommation du budget est décriée et les résultats escomptés en décalage. D'autre part, cette appréciation est liée à la prise en compte de la composition et de l'incidence des dépenses publiques dans les décisions subséquentes d'affectation des ressources, à cause notamment des problèmes de consommation effective du budget et de qualité de la dépense publique.

Cet accès inégal aux ressources est également entretenu principalement par la petite corruption qui a fait son lit dans de nombreux services administratifs et que les pouvoirs publics n'arrivent pas à endiguer et ceci malgré la mise en place d'une Commission Nationale Anti Corruption, et d'autres organes de lutte contre la corruption, ainsi que des cellules de veille dans les ministères.

Alors que, l'indentification des groupes ou les localités pauvres ou vulnérables, ayant un accès inégal aux services et des opportunités, reste constante à un niveau de satisfaction élevé (l'exercice a été préalable au DSCE), le problème se pose plutôt au niveau de l'allocation des ressources à ces groupes.

Quant à l'incidence des principaux impôts, c'est-à-dire à la question de savoir si ces impôts sont progressifs ou régressifs², on peut relever que la hausse

2 Un impôt régressif distribue les revenus des pauvres aux riches, en imposant un plus grand pourcentage à mesure que l'assiette d'imposition diminue. Par contre, un impôt progressif redistribue les revenus des riches aux pauvres. Sous un système d'impôt progressif, le taux moyen de l'impôt (sur le revenu) est de plus en plus élevé à mesure que s'accroît l'assiette d'imposition

de l'impôt sur le revenu, la défiscalisation des importations des produits de première nécessité et l'exonération des produits agricoles à l'exportation y ont contribué. Quant à l'appréciation de la politique qui consiste à aligner les impôts sur les priorités en matière de réduction de pauvreté, on constate une dégradation sur la période, du fait notamment du manque de suivi des actions entreprises par l'État, précisément la défiscalisation des denrées alimentaires et l'exonération des taxes.

Pour l'année 2013, l'équité dans l'utilisation des ressources publiques s'est modérément améliorée grâce à la mise en œuvre effective depuis le mois de janvier de cette même année, du nouveau régime financier, lequel a consacré le principe du budget programme.

9. Valorisation des ressources humaines

Cette section évalue les programmes d'éducation, de développement de la petite enfance, de formation et d'alphabétisation. Les programmes de développement de la petite enfance couvrent à la fois les programmes formels et informels.

La valorisation des ressources humaines est l'un des maillons faibles dans le processus de développement économique et social du pays. Le niveau global reste insatisfaisant. Seuls les programmes d'éducation donnent une certaine satisfaction sur la période.

La prévention et le traitement du VIH/SIDA, de la tuberculose et du paludisme présentent des signes d'essoufflement, voire d'inquiétudes sur la période. L'évaluation de ce critère est jugée modérément insatisfaisant, à cause notamment de la pénurie des antirétroviraux et la recrudescence du paludisme dans le pays et en particulier dans le septentrion.

En somme, l'appréciation, les services de santé et de nutrition, y compris la politique de population et la santé reproductive présente un niveau d'insatisfaction inchangée sur toute la période, à cause notamment de l'atténuation voire l'annulation des

efforts réalisés en matière de politique nationale de planning familial, par la dégradation des indicateurs de santé.

10. Protection sociale et travail

La protection sociale et le marché du travail font parties des domaines qui tirent la croissance vers le bas et entretiennent la pauvreté et la précarité au Cameroun. Ce critère est resté malheureusement à un niveau bas et stable, avec une tendance à la dégradation. Cette dégradation est imputable à la réglementation visant à réduire la segmentation et les iniquités sur le marché du travail. Son appréciation est jugée ainsi très insatisfaisante, à cause notamment du favoritisme et l'existence des réseaux informels et de cooptation.

La protection des normes fondamentales au travail quant à elle s'est améliorée. Chacune des quatre normes au travail correspond à deux conventions de l'organisation internationale du travail (OIT) adoptées par les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs des pays membres de l'OIT. Les conventions en question sont les suivantes : (i) la convention sur le travail forcé (No 29) ; (ii) la convention sur l'abolition du travail forcé (No 138) ; (iii) la convention sur l'égalité de rémunération (No 100) ; (iv) la convention sur les pires formes de travail des enfants (No 182)...

La protection des normes est restée modérément insatisfaisante malgré la ratification des conventions. Peut-être du fait des très fortes tensions sur le marché du travail, les emplois restent peu décents et précaires.

Par contre, les programmes de sécurité sociale, les régimes de pension et les programmes d'épargne pour le troisième âge n'ont pas connu d'amélioration. Un régime d'échange adéquat est celui qui prévoit des avantages pour toute personne, qu'il faut pour prévenir la pauvreté des personnes âgées dans un pays d'un certain niveau de développement, en plus de donner les moyens fiables à la majorité de la popu-

lation pour subvenir à leur besoin de consommation pendant toute leur vie.

Un régime abordable est celui qui correspond aux capacités de financement des individus et de la société et qui n'affecte pas indûment les autres impératifs sociaux ou économiques, ou n'entraîne pas les conséquences fiscales intenable. Les programmes de sécurité sociale sont restés insatisfaisants sur la période à cause notamment de la faible couverture de sécurité sociale et la gestion insatisfaisante des pensions de retraite.

Il en est de même des programmes actifs ciblant le marché du travail, par exemple les emplois publics ou la formation professionnelle, et les initiatives à base communautaire. Ces programmes n'ont connu aucune amélioration sur la période.

11. Politiques de réglementation de l'environnement

Les politiques et la réglementation relative à la gestion de l'environnement ont maintenu une tendance à l'amélioration sur la période. Elles sont restées marquer par la volonté du Gouvernement de se conformer aux normes internationales.

Ainsi dans le sous-secteur forestier et faunique, les actions du Gouvernement se concentrées sur : (i) l'Aménagement des forêts, l'exploitation et la valorisation des ressources forestières ; (ii) le reboisement ; (iii) la Valorisation des ressources fauniques et des aires protégées, la lutte contre le braconnage. En ce qui concerne l'Environnement et protection de la nature, les activités en faveur de la protection de l'environnement sur la période se sont poursuivies à travers la lutte contre la désertification et, la lutte contre les pollutions, nuisances et substances chimiques nocives. La Lutte contre la désertification vise l'accroissement des superficies des terres et la conception des mesures d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques. Ainsi en 2013, la superficie des terres restaurées est estimée à 18 700 hectares, soit une hausse de 15,4% par rapport à

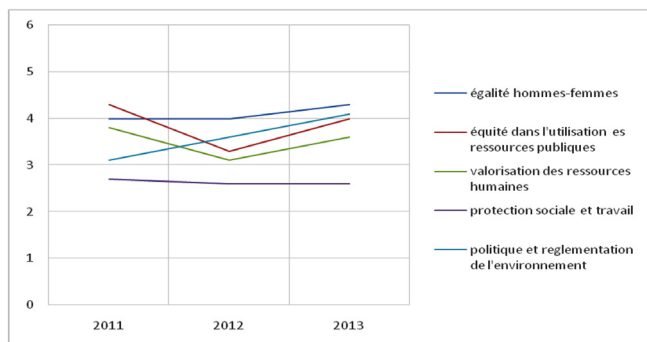
2012. La sensibilisation des populations sur l'utilisation des foyers améliorés s'est également renforcée. La lutte contre les pollutions, nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses a connu le renforcement des inspections dans les installations industrielles et commerciales et l'appui technique aux communes dans l'assainissement urbain.

Par ailleurs, on a noté une relative bonne gestion des zones côtières, notamment avec les projets Bakassi, Douala Beach et Kribi-Campo. Les cas d'inondations dans la zone de MAGA à l'Extrême-nord, bien que n'étant pas en zone côtière constitue néanmoins une préoccupation importante.

En conclusion, il ressort globalement que les mesures d'inclusion et d'équité sociale se sont améliorées du fait de la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes et de la mise en œuvre de bonnes politiques en matière de réglementation de l'environnement. Ce sont des points à consolider.

Par contre, l'équité dans l'utilisation des ressources publiques, la valorisation des ressources humaines et la protection sociale des travailleurs constituent les maillons faibles qu'il faudrait expressément améliorer au niveau des politiques d'inclusion et d'équité sociale.

Graphique 8 : Appréciation des composantes des politiques d'inclusion et d'équité sociale



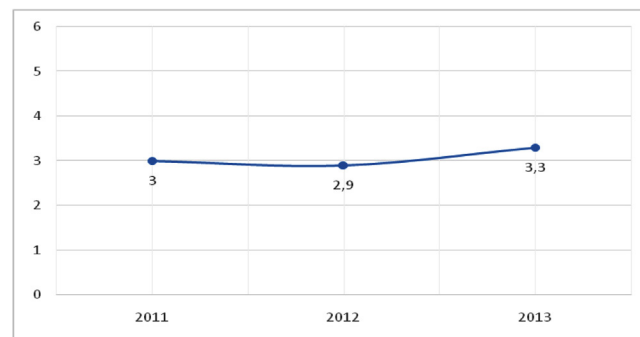
Source : notre étude.

D. GOUVERNANCE : GESTION ET INSTITUTIONS DU SECTEUR PUBLIC

La gouvernance et la gestion des institutions publiques s'évalue dans le cadre de cet exercice par le biais de 05 critères : (i) les Droits à la propriété et la gouvernance basée sur l'état de droit. ; (ii) la Qualité de la gestion budgétaire et financière ; (iii) l'Efficacité de la mobilisation des ressources. (iv) la Qualité de l'administration publique. . (v) la transparence, obligation de rendre compte et corruption dans le secteur public.

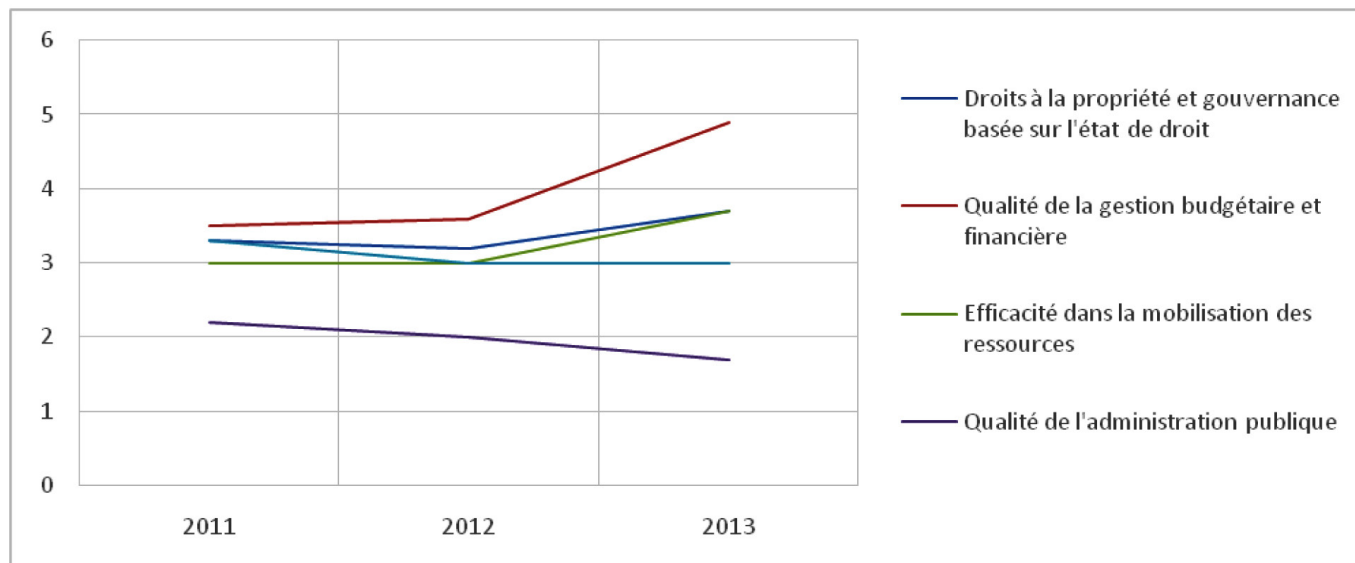
L'appréciation globale des critères de cette section n'est pas reluisante sur la période, tant en ce qui concerne les niveaux que sur la tendance évolutive. Dans l'ensemble, les performances du pays sont inquiétantes et médiocres, avec les conséquences néfastes dans le temps. Sont particulièrement mis en cause : le respect des droits à la propriété et la gouvernance basée sur l'état de droit ; la qualité de l'administration publique ; et la transparence, l'obligation de rendre compte et la corruption dans le secteur public. Par contre, la qualité de la gestion budgétaire et financière semble apporter un peu de lumière à ce sombre tableau, même si également, des efforts restent à faire dans ce domaine.

Graphique 9 : Appréciation globale de la Gouvernance et Gestion des institutions du secteur public



Source : notre étude.

Graphique 10 : Appréciation des composantes de la gouvernance



Source : notre étude.

12. Droits à la propriété et gouvernance basée sur l'état de droit

La perception du respect des droits à la propriété et la gouvernance basée sur l'état de droit présente une tendance positive sur la période, mais le niveau global de satisfaction reste faible. Cette situation est imputable à la détérioration de la base juridique de garantie des droits à la propriété et des droits contractuels. Cette appréciation est liée (à titre d'illustration selon les usagers) aux difficultés à fournir les garanties exigées (e.g. disposer d'un titre foncier) pour avoir accès au crédit et ceci malgré les allègements des procédures d'obtention d'un permis de construire (rationnalisée) dans les villes de Douala et Yaoundé, mis en place pour faire gagner du temps aux chefs d'entreprises. Il faut souligner qu'en 2012, ce mécanisme fait encore face à de nombreuses rigidités qui entravent son application, à quoi il faut ajouter son confinement dans les villes de Douala et Yaoundé. Par ailleurs, en ce qui concerne particulièrement l'accès à la propriété foncière, l'obtention du

titre foncier demeure un véritable chemin de croix dans la pratique et les faits, malgré les textes officiels en vigueur sur la procédure !

Cette situation concerne également les procédures de délivrance des licences d'affaires. Le processus d'obtention des licences d'affaire est jugé satisfaisant en 2011 à cause de la mise sur pieds des guichets de traitement uniques à Douala et Yaoundé qui ont permis de réduire le temps et les coûts d'enregistrement des biens immobiliers. Des plans sont en cours pour étendre les centres aux huit autres régions. Cette période d'attente de couverture a provoqué un ressentiment d'insatisfaction en 2012.

La criminalité et la violence, en tant qu'entraves à l'activité économique se sont réduites. On peut y reconnaître les conséquences des actions énergiques des forces de sécurité et de maintien de l'ordre qu'il faut saluer et encourager.

Par contre, la prévisibilité, la transparence et l'impartialité des lois affectant l'activité économique,

ainsi que l'application de ces lois par le pouvoir judiciaire n'ont pas connu d'amélioration. La perception par les usagers demeure négative sur la période. Les citoyens traduisent par là des inquiétudes fortes vis à vis de leur système judiciaire.

13. Qualité de la gestion budgétaire et financière

La qualité de la gestion budgétaire financière a présenté une allure positive au cours de la période. Cette bonne appréciation s'explique par l'existence d'une répartition claire et équilibrée des dépenses et des recettes entre les différents niveaux de l'appareil gouvernemental. D'autre part, la mise en application du nouveau régime financier de l'Etat qui se traduit par l'adoption du Budget programme a donné un souffle de flexibilité à la gestion budgétaire en tant qu'instrument de politique économique.

Toutefois, on peut déplorer l'existence de beaucoup d'écarts dans le suivi budgétaire pour diverses raisons. Le débat subsiste dans le choix entre la pertinence des actions et le respect de l'orthodoxie budgétaire. Dans tous les cas, il importe pour le Gouvernement d'adopter le principe, voire l'obligation de procéder par loi(s) rectificative(s) pour faciliter les contrôles et audits ex-post.

Sur un autre plan, le système de soumission de rapports opportuns et exacts sur le budget, y compris des comptes publics préparés à temps et vérifiés, et des mécanismes efficaces de suivi, est resté modérément satisfaisant sur la période.

Tous les autres critères en relation avec la qualité de la gestion budgétaire et financière sont restés à un niveau modérément satisfaisant. Le fait qu'il existe un budget détaillé et crédible, lié aux priorités définies dans les politiques, qui sont elles-mêmes liées à la stratégie de réduction de la pauvreté (DSCE) est modérément satisfaisante. De même, l'existence des systèmes efficaces de gestion financière pour s'assurer que les dépenses engagées sont conformes au budget approuvé, que les recettes budgétaires sont recouvrées et que le contrôle budgétaire global est

assuré, est apprécié globalement satisfaisante sur la période.

14. Efficacité de la mobilisation des ressources

Ce critère regroupe l'évaluation de la politique fiscale et l'administration des impôts, et permet d'évaluer la tendance globale de la mobilisation des ressources, non seulement la structure fiscale telle qu'elle existe sur le papier, mais aussi les ressources de toutes provenances qui sont effectivement mobilisées.

Au cours de la période sous revue, l'administration des impôts renvoie une perception d'insatisfaction modérée, de même de la politique fiscale. En effet, du fait d'un déficit de communication, des faits de corruption avérée ou supposée, et du « harcèlement » des contribuables, l'administration fiscale véhicule et entretient (malgré elle) une image qui se détériore de jour en jour. Ces 03 facteurs cités ci-dessus ne permettent pas une adhésion du contribuable par conviction, mais par « peur » ou par défaut. Toute occasion est bonne pour chercher « un arrangement ». Et le serpent se mord ainsi la queue. Le corrupteur entretenant la mauvaise image du corrompu et vice versa.

Par ailleurs, les experts estiment que les niveaux de prévisions toujours réalisées ou dépassées très souvent trahissent la non maîtrise du fichier des contribuables (à dessein ou non !).

Sur un autre plan, la mise en veilleuse ou en arrière garde de la fonction pédagogique de l'administration fiscale, contribue à alimenter cette mauvaise perception. Les citoyens doivent être éduqués sur le rôle et le bien fondé de l'impôt pour susciter leur adhésion. L'administration fiscale devrait pour cela adopter une méthode d'accompagnement ou de coaching des contribuables et non afficher en premier instance la « menace de scellé » pour toute infraction ou écart observé.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources, les recettes budgétaires y compris les dons à fin

2012 sont estimées à 17,9% en pourcentage du PIB et hors don, elles représentent 17,5% du PIB. Ces performances sont identiques à celles réalisées en 2011. Les dépenses budgétaires sont estimées à fin 2012 à 18,8% du PIB soit 13,3% pour les dépenses courantes et 5,5% pour les dépenses en capital. Le déficit budgétaire y compris les dons s'élèverait à -3,7%. L'accumulation des arriérés est estimée à -0,9% en 2012 contre -0,9% en 2011 dû principalement à la subvention aux prix des carburants à la pompe.

Tableau 7 : Opérations financières de l'Etat (en % du PIB)

	2009	2010	2011	2012	2013
Recettes totales et dons	17,4	16,6	17,9	17,9	9,9
Recettes totales	16,7	16	17,4	17,5	9,7
Recettes pétrolières	4,6	4,2	5,1	5,1	2,5
Recettes non pétrolières	12,1	11,7	12,3	12,4	7,3
Dons	0,8	0,6	0,5	0,4	0,2
Dépenses totales	17,5	17,2	19,1	18,8	10,9
Dépenses courantes	13,5	13,7	14	13,3	7,7
Salaires	5,7	5,4	5,4	5,2	3,2
Autres biens et services	4,9	5,2	4,3	4,2	2,5
Transferts et subventions	2,6	2,7	3,9	3,5	1,8
Paiements d'intérêts	0,3	0,3	0,4	0,4	0,2
Sur dette extérieure	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2
Sur dette intérieure	0	0,1	0,1	0,1	0
Dépenses de capital	4	3,6	5	5,5	3,2
Solde primaire	-0,5	1	0,1	1,1	0,3
Variation arriérés de paiement	-0,2	-1,5	-0,8	-0,4	-0,1
Solde global, base caisse	-0,2	-2,1	-2	0,2	-1
Financement	0,2	2,1	2,2	-0,2	-1
Financement extérieur net	-0,2	1,2	1,2	0,8	0,9
Financement intérieur net	0,4	0,9	1	0,5	0,1

Source : MINFI/DAE

15. Qualité de l'administration publique

Ce critère permet d'évaluer dans quelle mesure le personnel civil en poste au sein de la structure du gouvernement central (y compris les enseignants, les professionnels de la santé et la police) est structuré de manière à élaborer et à mettre en œuvre les politiques officielles, et à assurer efficacement les prestations de services. Ce personnel comprend les responsables exécutifs centraux et le personnel des ministères et autres départements de l'administration, y compris les institutions autonomes. Il exclut les éléments des forces armées, le personnel des sociétés d'Etat et le personnel des autorités sous-nationales.

La qualité de l'administration publique est le plus mal appréciée des critères de l'exercice sur l'ensemble de la période. Non pas la qualité des hommes qui l'animent, mais du système tel qu'il fonctionne dans la pratique, au quotidien et non dans les principes écrits. A cet effet, la solution viendrait certainement d'un changement radical de paradigme de l'administration camerounaise. Toute action superficielle serait noyée et inefficace malgré les déclarations d'intention et les moyens consentis, tant que l'on se trouve dans ce cercle vicieux qui se referme sur l'inefficacité opérationnelle.

En premier, cette inefficacité de l'administration camerounaise est principalement liée au faible intérêt pour le mérite et l'éthique. La perception³ des populations sur le mérite et l'éthique entretiennent le lit de ce modèle. On est face à une situation qui frise la résignation de tous et de chacun. La Corruption tant combattue résiste et s'amplifie. L'occupation des postes de travail n'est pas faite sur une base compétitive et transparente.

En second, la coordination des politiques et la réactivité sont restées à un niveau très bas sur la période. La plus haute Autorité du pays en a fait grand écho le 31 décembre 2013.

Il en est de même de l'adéquation de la rémunération et la gestion de la masse salariale pour trois raisons majeures : (i) l'absence des fonctionnaires à leurs postes de travail, certains étant mêmes fictifs, (ii) l'incohérence du fichier solde et celui du personnel et (iii) la rémunération non uniformisée des agents publics.

Un diagnostic, une analyse approfondie et des propositions de mesures correctives ont été faits dans les programmes déclinés dans la Stratégie nationale de renforcement des capacités (SNRC)⁴.

³ Les psychologues estiment que peu importent les faits, ce qui compte c'est la perception que l'on ressent. Et c'est elle qui motive l'action.

⁴ Voir CAMERCAP-PARC, Janvier 2014.

16. Transparence, obligation de rendre compte et la corruption dans le secteur public

Ce critère permet de déterminer la mesure dans laquelle l'exécutif peut être tenu responsable de l'utilisation des fonds et des résultats de ses actions par les électeurs, le législatif et le judiciaire, ainsi que la mesure dans laquelle les employés du secteur public, au sein de l'exécutif, sont tenus de rendre compte de l'utilisation des ressources, des décisions administratives et des résultats obtenus.

La transparence, l'obligation de rendre compte et la corruption dans le secteur public sont comme la plupart des critères de la section Gouvernance, situé à un niveau relativement bas de l'échelle d'évaluation. En effet, en dehors de l'accès de la société civile à l'information sur les affaires publiques qui affiche une appréciation modestement positive, il est fortement décrié l'accaparement du pouvoir d'État par des groupes d'intérêts, qui « prennent l'Etat en otage » et « le privatisent ». Dans certains cas avérés, l'Etat se retrouve au service des individus et non le contraire. Un auteur, homme politique⁵ a même commis un ouvrage où il décrit comment « on écarte la norme, pour normaliser les écarts (de comportement).

D'où une fois encore, l'urgence de changer de paradigme pour restaurer l'autorité de l'Etat et sa prééminence sur les individus⁶.

Sur un autre chantier, si on reconnaît l'existence des dispositions légales de reddition des comptes par l'exécutif, le fonctionnement des institutions chargées du contrôle ne rassure pas les usagers et les citoyens en général. Encore une fois, la perception de leur action et l'image renvoyée ne donne pas l'impression de cohérence et de recherche d'efficacité.

En somme, la gouvernance et la gestion des institutions du secteur public sont identifiés comme des handicaps majeurs pour rendre plus performantes les politiques et institutions du Cameroun.

⁵ Hubert Mono NDJANA

⁶ Différents discours du Chef de l'Etat Paul Biya

III. EVALUATION COMPAREE DES RESULTATS DU CPIADE LA BM, LA BAD ET ACBF (CAMERCAP-PARC)

L'analyse comparative des résultats des CPIA de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement et du CAMERCAP-PARC, selon la méthodologie ACBF synthétisée dans le graphique 113. ci-après, montre que chacune de ces trois évaluations confirme une amélioration tendancielle de la situation globale des politiques et des institutions du Cameroun pendant la période 2011-2013. Ce qui confirme une sorte de convergence des points de vue entre les évaluateurs externes (BM et BAD) et locaux (CAMERCAP-PARC). Toutefois, les progrès enregistrés restent timides pour permettre un décollage du pays vers l'émergence souhaitée.

Tableau 8 : Evaluation comparée des 03 institutions sur la période

BAD				
	2011	2012	2013	MOYENNE
A	4,00	4,33	4,50	4,28
B	3,67	3,72	3,61	3,67
C	3,80	3,80	3,84	3,81
D	3,60	3,60	3,60	3,60
Global	3,77	3,86	3,89	3,84

BM				
	2011	2012	2013	MOYENNE
A	3,70	3,80	3,80	3,77
B	3,20	3,20	3,20	3,20
C	3,00	3,00	3,00	3,00
D	2,90	2,90	2,90	2,90
Global	3,20	3,23	3,23	3,22

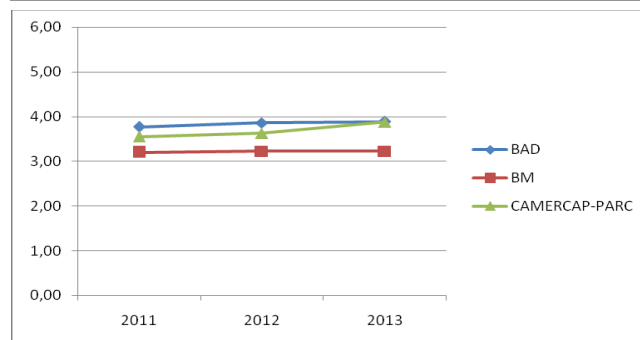
CAMERCAP-PARC

Source : Sites web Banque Mondiale, BAD et CAMERCAP-PARC

Legende

- A:** Cadre macroéconomique - **B:** Politiques structurelles
- C:** Mesures d' inclusion/d'équité sociale -
- D:** Gouvernance : gestion et institutions du secteur public

Graphique 11 : Evaluation comparée des 03 institutions



Source : notre analyse

De manière globale, les 03 évaluateurs convergent sur l'appréciation générale. Si le Cameroun ne peut pas être classé comme un Etat fragile jusqu'alors, il présente toutefois des signes d'insatisfaction évidents, et continue de disposer des marges de progression importantes.

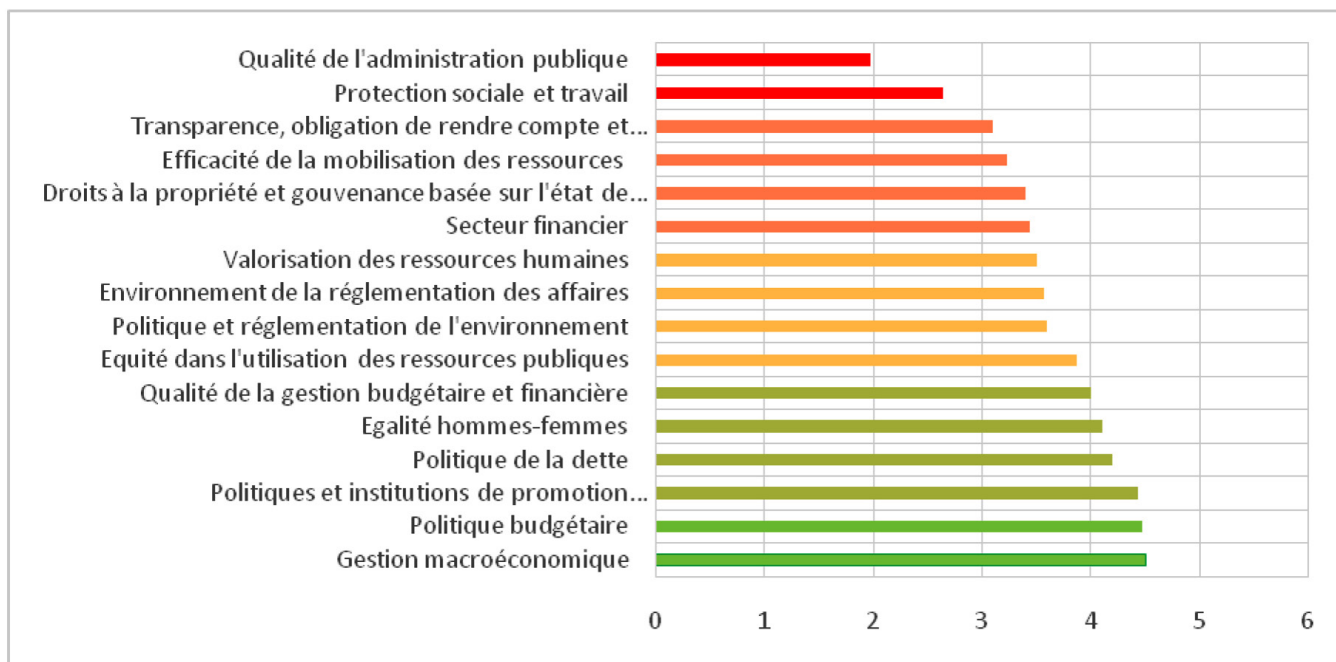
Son score moyen sur la période restant < 4 selon les 03 institutions.

Dans l'ensemble, la Banque Mondiale est demeurée constante dans sa perception/évaluation des performances du pays. L'appréciation de l'institution est globalement pessimiste avec une emphase particulière sur les questions de Gouvernance.

Sur le plan ordinal, les 03 évaluations reconnaissent la relative bonne tenue du cadre macroéconomique sur la période par rapport aux autres domaines, indépendamment des niveaux.

De même, toutes les évaluations positionnent les performances des politiques et institutions de Gouvernance connu le point faible de cet exercice.

Graphique 12 : Appréciation tendancielle des 16 critères



Source : notre étude

Les points de satisfaction sont la gestion macroéconomique, la politique budgétaire, la politique de la dette, les politiques et institutions de promotion économique et d'intégration régionale, l'égalité entre les hommes et les femmes, la qualité de la gestion budgétaire et financière.

Les points d'insatisfaction sont la transparence et l'obligation de rendre compte, la qualité de l'administration publique, les droits à la propriété et la gouvernance basée sur l'état de droit, la politique de réglementation de l'environnement, la protection sociale des travailleurs, la valorisation des ressources humaines, l'équité dans l'utilisation des ressources publiques, l'environnement de la réglementation des affaires et le secteur financier.

La qualité de l'administration publique et la protection sociale des travailleurs restent des domaines très insatisfaisants.

A cet effet, il est recommandé de consolider les points de satisfaction des acteurs locaux à travers l'intensification des politiques déjà mises en œuvre et d'améliorer les points d'insatisfaction notamment la qualité de l'administration publique et de la protection sociale des travailleurs par la définition et la mise en œuvre de politiques spécifiques.

Par ailleurs, il est proposé d'affiner l'exercice d'évaluation des politiques et institutions du pays en enrichissant le questionnaire, notamment en pondérant ses différentes rubriques de manière à mettre en évidence leur importance et en sensibilisant les évaluateurs sur la bonne appropriation du questionnaire.

CONCLUSION

L'objectif de ce travail était de réaliser une analyse dynamique des résultats du CPIA de 2011 à 2013 afin de dégager les évolutions observées dans les sous critères, critères et secteurs retenus.

Au terme des analyses, il ressort que le profil des indicateurs de CPIA présente un trend structurellement croissant au cours des trois années. Cette évolution certes timide, mais encourageante, si on en juge par les efforts fournis par les pouvoirs publics pour améliorer les performances des politiques et des institutions dans le cadre du DSCE et de la vision 2035.

La mesure des progrès dans le cadre du suivi évaluation régulier et permanent devrait pouvoir rentrer dans les habitudes et donner l'opportunité d'un sursaut par des mesures correctives. Et c'est en cela que cette étude présente sa valeur ajoutée dans sa finalité. L'autoévaluation faite par un panel d'acteurs nationaux n'entraîne aucune implication financière, mais génère une batterie de propositions de mesures correctives à mettre en œuvre.

C'est le sens du renforcement des capacités qui est à l'origine de la Fondation ACBF et du CAMERCAP-

Tableau 9 : Synthèse des 16 critères d'évaluation : moyenne sur 03 années

1	Gestion macroéconomique	4,5
2	Politique budgétaire	4,5
3	Politiques et institutions de promotion économique, d'intégration régionale et de promotion du commerce	4,4
4	Politique de la dette	4,2
5	Egalité hommes-femmes	4,1
6	Qualité de la gestion budgétaire et financière	4,0
7	Equité dans l'utilisation des ressources publiques	3,9
8	Politique et réglementation de l'environnement	3,6
9	Environnement de la réglementation des affaires	3,6
10	Valorisation des ressources humaines	3,5
11	Secteur financier	3,4
12	Droits à la propriété et gouvernance basée sur l'état de droit	3,4
13	Efficacité de la mobilisation des ressources	3,2
14	Transparence, obligation de rendre compte et corruption dans le secteur public	3,1
15	Protection sociale et travail	2,6
16	Qualité de l'administration publique	2,0

Source : notre étude

ANNEXE

Tableau 1 : Profil dynamique des indicateurs du CPIA. Evaluation du CAMERCAP-PARC

		2011	2012	2013	Moyenne s/ 03 ans
	VUE D'ENSEMBLE	3,5	3,6	3,9	3,7
A	CADRE MACROECONOMIQUE	4,1	4,6	4,4	4,4
1	<i>GESTION MACROECONOMIQUE</i>	4,1	4,6	4,8	4,5
G.1	Les objectifs des politiques monétaires et de taux de change en matière de stabilisation des prix sont-ils clairement définis ?	4,5	5,5	5,5	5,2
G.2	Les politiques de demande globale sont-elles axées sur le maintien de l'équilibre extérieur à court et moyen termes (dans le contexte extérieur et prévisible actuel)	3,5	3,5	4,0	3,7
G.3	Les politiques mises en place permettent-elles d'éviter l'éviction de l'investissement privé ?	4,5	5,0	5,0	4,8
2	<i>POLITIQUE BUDGETAIRE</i>	4,3	4,8	4,3	4,5
G.4	Dans quelle mesure le solde primaire est géré de manière à garantir la viabilité des finances ?	4,5	5	4,0	4,5
G.5	Dans quelle mesure les dépenses publiques et/ou les recettes publiques peuvent être ajustées pour absorber les chocs, le cas échéant ?	4,0	4,5	4,0	4,2
G.6	Dans quelle mesure la fourniture de biens publics, y compris les infrastructures est compatible avec la croissance à moyen terme ?	4,5	5,0	5,0	4,8
3	<i>POLITIQUE DE LA DETTE</i>	4,0	4,5	4,1	4,2
G.7	Dans quelle mesure la stratégie de gestion de la dette contribue à réduire au minimum les risques budgétaires et à promouvoir la soutenabilité de la dette à long terme	4,0	4,5	4,5	4,3
G.8	Dans quelle mesure la dette extérieure et intérieure est contractée dans le but d'atteindre et/ou de maintenir un niveau soutenable de la dette	4,0	5,0	4,0	4,3
G.9	Le degré de coordination entre la gestion de la dette et les autres politiques macroéconomiques	4,0	4,0	4,0	4,0
B	POLITIQUES STRUCTURELLES	3,5	3,8	4,1	3,8
4	<i>POLITIQUE ET INSTITUTIONS DE PROMOTION ECONOMIQUE, D'INTEGRATION REGIONALE ET DE PROMOTION DU COMMERCE</i>	3,8	4,5	5,0	4,4
G.10	Politiques et institutions de promotion économique, d'intégration régionale. Evaluer le niveau d'appui qu'apporte le pays aux organisations régionales dont il est membre, ainsi que son engagement en faveur de la coopération économique et des initiatives d'intégration régionale	5,0	5,5	5,5	5,3
G.11	Promotion du commerce. Evaluer le degré de lutte	3,0	4,0	5,0	4,0

	contre les mesures commerciales restrictives, avec un accent particulier sur l'ampleur des barrières tarifaires et le degré d'utilisation des barrières non tarifaires (BNT) ainsi que la transparence et la prévisibilité du régime commercial				
G.12	Promotion du commerce. Evaluer les douanes et la facilitation du commerce, y compris la lutte contre la corruption au sein des services de douanes, la gestion des risques, le traitement rapide du paiement des droits de douane et des remboursements et la transparence	3,5	4,0	4,5	4,0
5	<i>SECTEUR FINANCIER</i>	3,0	3,5	3,8	3,4
G.13	La stabilité financière	3,0	3,5	4,0	3,5
G.14	L'efficacité et la profondeur du secteur, ainsi que la capacité de mobilisation des ressources	3,0	3,5	4,0	3,5
G.15	L'accès aux services financiers	3,0	3,5	3,5	3,3
6	<i>ENVIRONNEMENT DE LA RÉGLEMENTATION DES AFFAIRES</i>	3,6	3,5	3,6	3,6
G.16	La réglementation relative au démarrage et à la fermeture des activités économiques, ainsi qu'à la concurrence	4,0	3,5	3,5	3,7
G.17	La réglementation relative aux opérations commerciales et industrielles en cours	4,0	4,0	4,0	4,0
G.18	La réglementation du marché des facteurs (main d'œuvre et terres)	3,0	3,0	3,5	3,2
C	MESURES D'INCLUSION/ D'ÉQUITÉ SOCIALE	3,6	3,2	3,7	3,5
7	<i>ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES</i>	4,0	4,0	4,3	4,1
G.19	Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'accès aux opportunités de développement de capital humains. <i>Ici, l'accent est mis sur l'éducation dans le primaire, le secondaire, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, les soins prénatals et hors de l'accouchement, et les services de planification familiale</i>	4,5	5,0	5,0	4,8
G.20	Promouvoir un accès égal pour les hommes et les femmes aux ressources productives économiques (<i>l'accent est mis sur la participation et la rémunération de la main d'œuvre, la propriété et la gestion des entreprises, le régime foncier et le système de succession</i>)	3,0	3,0	3,0	3,0
G.21	Accorder aux hommes et aux femmes un statut égal et la même protection, aux termes de la législation en vigueur. (<i>l'accent est mis sur la ratification de la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le droit de la famille, les violences à l'encontre des femmes et la participation à la vie politique</i>)	4,5	4,0	5,0	4,5

8	<i>ÉQUITE DANS L'UTILISATION DES RESSOURCES PUBLIQUES</i>	4,3	3,3	4,0	3,9
G.22	Mesure dans laquelle les individus, les groupes ou les localités qui sont pauvres ou vulnérables ou qui ont un accès inégal aux services et opportunités, sont identifiés.	4,5	4,5	4,5	4,5
G.23	Mesure dans laquelle une stratégie nationale de développement prévoyant des interventions explicites pour aider les groupes identifiés au point (a) ci-dessus, est adoptée.	5,0	3,0	4,0	4,0
G.24	Mesure dans laquelle la composition et l'incidence des dépenses publiques font l'objet d'un suivi systématique dont les résultats sont pris en compte dans les décisions subséquentes d'affectation des ressources.	3,5	2,5	3,5	3,2
	Évaluation de la dimension recouvrement des recettes publiques	3,7	3,0	4,0	3,6
G.25	Incidence des principaux impôts, c'est-à-dire la question de savoir si ces impôts sont progressifs ou régressifs. <i>(un impôt régressif distribue les revenus des pauvres aux riches, en imposant un plus grand pourcentage à mesure que l'assiette d'imposition diminue. Par contre, un impôt progressif redistribue les revenus des riches aux pauvres. Sous un système d'impôt progressif, le taux moyen de l'impôt (sur le revenu) est de plus en plus élevé à mesure que s'accroît l'assiette d'imposition)</i>	3,5	3,0	4,0	3,5
G.26	Alignement des impôts sur les priorités en matière de réduction de pauvreté.	4,0	3,0	4,0	3,7
9	<i>VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES</i>	3,8	3,1	3,6	3,5
G.27	Les services de santé et de nutrition, y compris la politique de population et la santé reproductive.	2,5	2,5	2,5	2,5
G28	Les programmes d'éducation, de développement de la petite enfance, de formation et d'alphabétisation. <i>Les programmes de développement de la petite enfance couvrent à la fois les programmes formels et informels (pouvant combiner les interventions de promotion de l'éducation, de la santé et de la nutrition) ciblant les enfants âgés de 0 à 6 ans.</i>	5,0	4,0	5,0	4,7
G.29	La prévention et le traitement du VIH/SIDA, de la tuberculose et du paludisme.	4,0	3,0	3,5	3,5
10	<i>PROTECTION SOCIALE ET TRAVAIL</i>	2,7	2,6	2,6	2,6

G.30	Les programmes de sécurité sociale, les régimes de pension et les programmes d'épargne pour le troisième âge. <i>Un régime d'échange adéquat est celui qui prévoit des avantages pour toute personnes qu'il faut pour prévenir la pauvreté des personnes âgées dans un pays d'un certain niveau de développement, en plus de donner les moyens fiables à la vaste majorité de la population pour subvenir à leur besoin de consommation pendant toute leur vie. Un régime abordable est celui qui répond au capacité de financement des individus et de la société et qui n'affecte pas indûment les autres impératifs sociaux ou économiques, ou n'entraîne pas les conséquences fiscales intenable.</i>	2,5	2,5	2,5	2,5
G31	La protection des normes fondamentales au travail.	2,5	3,0	3,0	2,8
	Chacune des quatre normes au travail correspond à deux conventions de l'organisation internationale du travail (OIT) adoptées par les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs des pays membres de l'OIT. Les conventions en question sont les suivantes : la convention sur le travail forcé (No 29) ; la convention sur l'abolition du travail forcé (No 138), la convention sur l'égalité de rémunération (No 100) la convention sur les pires formes de travail des enfants (No 182)...				
G.32	La réglementation visant à réduire la segmentation et les iniquités sur le marché du travail.	2,5	1,5	1,5	1,8
G.33	Les programmes actifs ciblant le marché du travail, par exemple les emplois publics ou la formation professionnelle, et les initiatives à base communautaire.	3,5	3,5	3,5	3,5
11	POLITIQUES ET REGLEMENTATION DE L'ENVIRONNEMENT	3,1	3,6	4,1	3,6
G.34	La gestion de la conservation de l'atmosphère, de l'eau et des déchets	3,5	3,0	4,5	3,7
G.35	La gestion des zones côtières	3,0	4,0	3,0	3,3
G.36	La gestion des ressources naturelles	3,0	4,0	5,0	4,0
D	GOUVERNANCE : GESTION ET INSTITUTIONS DU SECTEUR PUBLIC	3,0	2,9	3,3	3,1
12	DROITS A LA PROPRIETE ET GOUVERNANCE BASEE SUR L'ETAT DE DROIT	3,3	3,2	3,7	3,4
G.37	La base juridique de garantie des droits à la propriété et des droits contractuels	3,5	2,5	2,5	2,8
G.38	La prévisibilité, la transparence et l'impartialité des lois affectant l'activité économique, ainsi que l'application de ces lois par le pouvoir judiciaire	3,0	3,0	3,5	3,2

G.39	La difficulté à obtenir les licences d'affaire	4,0	3,0	5,0	4,0
G.40	La criminalité et la violence, en tant qu'entraves à l'activité économique	3,0	4,5	4,0	3,8
13	<i>QUALITE DE LA GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE</i>	3,5	3,6	4,9	4,0
G.41	Il y a un budget détaillé et crédible, lié aux priorités définies dans les politiques, qui sont elles-mêmes liées à la stratégie de réduction de la pauvreté	4,0	4,0	4,0	4,0
G.42	Il existe des systèmes efficaces de gestion financière pour s'assurer que les dépenses engagées sont conformes au budget approuvé, que les recettes budgétaires sont recouvrées et que le contrôle budgétaire global est assuré	4,0	4,0	4,0	4,0
G.43	Il existe un système de soumission de rapports opportuns et exacts sur le budget, y compris des comptes publics préparés à temps et vérifiés, et des mécanismes efficaces de suivi	3,5	3,0	4,0	3,5
G.44	Il existe une répartition claire et équilibrée des dépenses et des recettes entre les différents niveaux de l'appareil gouvernemental	3,5	5,0	5,0	4,5
14	<i>EFFICACITE DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES</i>	3,0	3,0	3,7	3,2
G.45	La politique fiscale	3,0	3,0	3,5	3,2
G.46	L'administration des impôts	3,0	3,0	4,0	3,3
15	<i>QUALITE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE</i>	2,2	2,0	1,7	2,0
G.47	La coordination des politiques et la réactivité	2,0	2,0	2,0	2,0
G.48	Les prestations de services et l'efficacité opérationnelle	3,0	2,5	1,5	2,3
G.49	Le mérite et l'éthique	1,5	1,0	1,0	1,2
G.50	L'adéquation de la rémunération et la gestion de la masse salariale	2,5	2,5	2,5	2,5
16	<i>TRANSPARENCE, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET CORRUPTION DANS LE SECTEUR PUBLIC</i>	3,3	3,0	3,0	3,1
G.51	L'obligation de l'exécutif de rendre compte aux institutions chargées du contrôle et l'obligation des employés du secteur public d'assumer la responsabilité de leur performance.	3,0	3,0	3,0	3,0
G.52	l'accès de la société civile à l'information sur les affaires publiques	4,0	3,5	4,0	3,8
G.53	Accaparement du pouvoir d'État par des groupes d'intérêts	3,0	2,5	2,0	2,5

MATRICE D' ACTIONS PRIORITAIRES & PROPOSITIONS DE REFORMES

ANNEXES

Tableau 2 : Propositions de mesures/actions correctives

Axes intervention	Cadre d'action	Mesure à prendre	Principales structures responsables de l'action
CADRE MACROECONOMIQUE	1. Gestion macroéconomique	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une étude d'évaluation de l'impact des projets du DSCE sur la croissance ; • Evaluer l'impact des exonérations à l'importation des produits de première nécessité et en tirer les leçons ; • Opérationnaliser les différentes structures créées en vue de booster l'investissement privé ; • Réviser le processus de remboursement des crédits de TVA ; • Réviser les procédures de règlement des factures par l'administration 	MINEPAT MINFI
	2. Politique budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> • Budgétiser toutes les dépenses; • Relèver le niveau des recettes non pétrolières ; • Adopter le principe obligatoire de procéder par une loi rectificative en cas de modification de la loi de finances pour quelque raison ; • Poursuivre la réflexion relative à la subvention sur le carburant. 	MINEPAT MINFI
	3. Politique de la dette	<ul style="list-style-type: none"> • Systématiser la maturation de chaque projet avant tout engagement • Surveiller le rythme et le niveau des encours ; • Evaluer la stratégie d'endettement annexée à la loi de finances 	MINEPAT MINFI CAA
POLITIQUES STRUCTURELLES	4. Politiques et institutions de promotion économique, de l'intégration régionale et de promotion du commerce	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à une évaluation rigoureuse des institutions de régulation ; • [Réduire les tracasseries administratives]; • Systématiser/ Rationaliser les mesures de lutte contre la corruption ; • Moderniser effectivement la fiscalité de porte ; • Développer les infrastructures de commerce ; 	S/PM MINEPAT MINFI MINCOMMERCE
	5. Secteur financier	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre fonctionnelles les banques en projet (PME-PMI; Agricole) ; • Densifier et ouvrir le marché secondaire des titres ; • Améliorer le fonctionnement du marché interbancaire ; • Faciliter l'accès aux services financiers pour les couches sociales les plus vulnérables ; • Développer les nouveaux services financiers (mobile banking, etc.) 	MINFI APECAM

	6. Environnement de la réglementation des affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre effectivement en œuvre les mesures adoptées dans le cadre du Cameroon Business Forum ; • Intensifier les activités d'inspection des différentes administrations impliquées dans le contrôle des normes ; • Améliorer l'accès aux facteurs de production ; • Améliorer la réglementation relative à la terre. 	S/PM Patronat ANOR MINFI/MINEPAT MINDCAF
RENFORCEMENT DES MESURES D'INCLUSION ET D'EQUITE SOCIALE	7. Promotion de l'égalité hommes-femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser l'élaboration des plans sectoriels de mise en œuvre de la Politique Nationale Genre ; • Internationaliser la CEDEF (CEDAW) ; • Vulgariser le Manuel de formation politique des femmes, la Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, la Stratégie nationale de lutte contre les discriminations foncières. 	MINPROFF MINAS MINDCAF
	8. Promotion de l'équité dans l'utilisation des ressources publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer le rythme de consommation effective du budget et de la qualité de la dépense publique ; • Systématiser la budgétisation sensible au genre ; • Dupliquer des initiatives telles que le projet des Filets sociaux, etc. 	MINFI/MINEPAT
	9. Valorisation des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Réviser la stratégie sectorielle de santé et assurer une mise en œuvre rigoureuse ; • Vulgariser et systématiser le dépistage du SIDA et des autres maladies resurgentes ; • Intensifier la lutte contre le paludisme ; • Développer un Rooster des compétences nationales 	MINSANTE MINEPAT CAMERCAP-PARC
	10. Promotion de la protection sociale et le travail	<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser les études sur la couverture sociale universelle et commencer la mise en œuvre ; • Assurer le respect des conventions ratifiées ; • Garantir la transparence dans le processus de sélection au niveau des différentes structures d'appui et des programmes d'insertion des jeunes ; 	MINTSS CNPS MINEFOP
	11. Politiques et réglementation de l'environnement	Assurer une mise en œuvre réussie de la stratégie sectorielle Forêts-Environnement	Ministères et Organismes impliqués
	12. Promotion du respect des droits à la propriété et la gouvernance basée sur l'Etat de droit	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la lutte contre l'insécurité et le banditisme dans les grandes villes et les sites de réalisation des projets ; • Assurer la justice pour tous et sécuriser les jugements 	MINJUSTICE et FMO (Forces de maintien et de défense de l'ordre)
	13. Qualité de la gestion financière et budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre effectif l'application de l'identifiant unique ; • Sécuriser l'état civil en amont. 	MINFI MINATD

GOUVERNANCE ET GESTION DES INSTI- TUTIONS DU SECTEUR PUBLIC	14. Efficacité dans la mobilisation des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une stratégie de commu- nication et de marketing pour améliorer l'image et la perception de l'administrartion fiscale par les contribuables ; • Activer les niches fiscales mal exploitées telles que : la taxe foncière, l'impôt sur le patrimoine, le conseil et l'intermédiation fiscale, le secteur informel et le secteur évadé, etc ; • Avoir une maîtrise effective et rationnelle de l'assiette fiscale (fichier des contribuables) ; • Optimiser les autres recettes non fiscales. 	MINFI
	15. Qualité de l'admi- nistration publique	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le programme « rationa- lisation des institutions (...) de la stratégie nationale de renforcement des capacités ; • Mettre en œuvre le programme 2 « opti- misation des capacités de programmation et de mise en œuvre des politiques, projets et programmes de developpement, décliné dans la SNRC » ; 	S/PM, ensemble du Gouvernement
	16. Transparence, obligation de rendre compte et Réduction de la corruption dans le secteur public	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le programme 1 « adop- tion d'une approche intégrée du capital humain, déclinée dans la SNRC » ; • Instaurer une administration de poste de travail et la culture de la sanction. 	S/PM, ensemble du Gouvernement

Cameroon Policy Analysis and Research Center (CAMERCAP-PARC)

ou Centre d'Analyse des politiques économiques et sociales du Cameroun est la résultante d'une coopération active entre La Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) et le Gouvernement de la République Cameroun à travers le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.

Le **CAMERCAP-PARC** dérive d'une mutation conceptuelle de l'ex- Projet de Renforcement des Capacités en Gestion Economique et Financière (CAMERCAP phases 1 et 2) en un Think Tank, parmi la vingtaine qu'ACBF soutient en Afrique.

CAMERCAP-PARC a pour missions principales :

- 1) d'assister le gouvernement en matière de formulation et d'analyse des politiques économiques et sociales ;
- 2) de développer les capacités managériales dans le secteur public, le secteur privé et la société civile pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques ;
- 3) de renforcer les mécanismes de soutien à l'emploi des jeunes, l'entrepreneuriat privé et les mécanismes innovants;
- 4) d'encourager le dialogue entre l'Etat et les acteurs non étatiques.

Le **CAMERCAP-PARC** bénéficie pour cela d'un financement conjoint de ACBF/Etat du Cameroun et reste ouvert à d'autres sources de financement sous réserve que ceux-ci rentrent en ligne avec ses missions et objectifs.

Ses principales activités sont concentrées dans la réalisation des études et la recherche appliquée sur les questions d'actualité en matière de développement. Il milite également pour une diffusion et une appropriation pour tous, des enjeux et débats économiques et sociaux.

Il participe de la volonté du gouvernement et des partenaires techniques et financiers de mettre en place tous les instruments nécessaires pour éclairer la prise de décision dans le domaine économique et social.



CENTRE D'ANALYSE ET DE RECHERCHE SUR LES POLITIQUES ECONOMIQUES ET SOCIALES DU CAMEROUN

Avenue FOCH - Immeuble CNR (4^{ème} étage) B.P. 6175 Yaoundé

Tél. : (237) 222 22 58 58 / (237) 222 22 34 82 Fax : (237) 222 22 34 21

E-mail : camercapparc@yahoo.fr / Site web : www.camercap-parc.cm